

1945

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

DU 25 FÉVRIER 1946

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEUR, AU NOM DU CONSEIL DE RÉGENCE,

sur les opérations de l'année 1945

ET

Rapport du Collège des Censeurs

BRUXELLES

IMPRIMERIE DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

1946



BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

DU 25 FÉVRIER 1946

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEUR, AU NOM DU CONSEIL DE RÉGENCE,

sur les opérations de l'année 1945

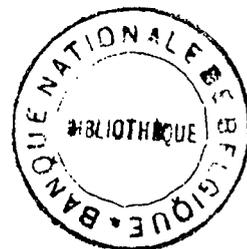
ET

Rapport du Collège des Censeurs

BRUXELLES

IMPRIMERIE DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

1946



RAPPORT

PRESENTE PAR LE GOUVERNEUR

AU NOM DU

Conseil de Régence

SUR LES OPERATIONS DE L'ANNEE 1945

EVOLUTION MONETAIRE

L'exécution du plan d'assainissement monétaire et financier mis en œuvre en octobre 1944, s'est poursuivie avec succès en 1945. Le but de ce plan était de stériliser ou d'immobiliser momentanément une partie des moyens de paiement excédentaires sous forme de billets et de comptes bancaires, résultant de l'émission fiduciaire considérable provoquée par les spoliations de l'occupant. Il importait d'éviter que cette masse de papier-monnaie pût se mettre en mouvement à un moment où la quantité de marchandises disponibles était insuffisante pour faire face à une demande accrue. A défaut de ces mesures, la surenchère dans les achats eût compromis irrémédiablement la politique des prix et des salaires et la stabilité du change, conditions indispensables à la renaissance économique du pays.

Rappelons qu'un premier échange de billets à concurrence de 2.000 francs par personne, la libre disposition des avoirs en compte existant au 9 mai 1940 et quelques libérations immédiates, mais limitées, assurèrent au début le minimum de liquidités nécessaires à une économie encore en veilleuse.

Soixante pour cent des moyens de paiement stérilisés furent définitivement bloqués. Le solde de quarante pour cent fut rendu temporairement indisponible. Sa libération progressive était prévue dans la mesure de l'amélioration de la conjoncture économique.

Les dispositions prises en octobre 1944 ramenèrent le volume global des moyens de paiement libres, y compris les dépôts d'épargne, de 186 milliards de francs en septembre 1944 à quelque 72 milliards en novembre 1944, contre 63 milliards en moyenne pendant les années 1936 à 1938.

A partir de la fin de l'année 1944, l'expansion de la circulation s'est développée en fonction de deux causes, l'une ayant son origine dans le secteur privé, l'autre dans le secteur public.

D'une part, la remise en marche de l'économie et les besoins de certaines catégories de la population plus particulièrement éprouvées, ont conduit à des débloques fractionnaires de la tranche des avoirs rendus temporairement indisponibles.

D'autre part, les besoins de l'Etat pour le financement de la contribution de la Belgique à l'effort de guerre des Alliés et pour la couverture d'une partie de ses propres dépenses, ont amené la Banque à consentir au Trésor des avances importantes.

Ces deux facteurs d'expansion de la circulation ne peuvent être jugés séparément, les effets de l'un conditionnant dans une certaine mesure l'évolution de l'autre. Le déblocage des avoirs temporairement indisponibles ne s'est pas effectué sur une échelle plus large ni à un rythme plus rapide, parce que l'élargissement de la circulation, résultant des avances à l'Etat, avait déjà rétabli une aisance monétaire amplement suffisante pour couvrir les besoins de liquidités de l'économie dans les conditions particulières où elle a évolué en 1945.

La quotité des avoirs monétaires bloquée à concurrence de 60 % représentait la partie des moyens de paiement qu'il convenait d'éliminer définitivement de la circulation parce qu'elle ne correspondait, en tout état de cause, à aucun besoin économique. Ce but est en voie d'être atteint en deux étapes. En vertu de la loi du 14 octobre 1945, les comptes bloqués de billets et de dépôts furent convertis en titres incessibles d'un emprunt d'assainissement monétaire portant intérêt à

3 1/2 % l'an à partir du 1^{er} janvier 1946. Cet emprunt sera amorti au moyen du produit des impôts établis en vertu du programme fiscal exceptionnel voté par le Parlement les 15, 16 et 17 octobre 1945. La loi sur les avoirs bloqués stipule, en effet, que les titres de l'emprunt d'assainissement seront affectés par priorité et au pair de leur valeur nominale, au paiement des impôts extraordinaires. A concurrence de la différence entre le montant total de l'emprunt et le produit global de la fiscalité exceptionnelle, l'amortissement de l'emprunt sera effectué par une dotation budgétaire annuelle. L'ensemble des avoirs bloqués et l'emprunt spécial émis en représentation de ces avoirs, seront ainsi entièrement résorbés et amortis.

Les libérations graduelles opérées sur la fraction de 40 % temporairement indisponible ont revêtu diverses formes : libérations sur comptes individuels autorisées en raison de nécessités particulières, principalement d'ordre économique, libérations collectives appliquées à l'égard de certains groupes ou de l'ensemble des déposants.

Le 5 juin, la libération de la totalité des 40 % pour tous les comptes ne dépassant pas 15.000 francs à l'origine, fut décrétée et, le 1^{er} décembre, une quotité égale à 25 % du solde des avoirs temporairement indisponibles existant à cette date, fut débloquée. En outre, les titulaires de comptes temporairement indisponibles furent autorisés à utiliser ceux-ci au paiement d'impôts.

Ces mesures eurent pour effet de ramener de 37 milliards de francs à la fin de 1944, à 21 milliards à la fin de 1945, le total des avoirs temporairement indisponibles.

Les avances de la Banque à l'Etat sont passées de 25,9 milliards de francs au 25 décembre 1944 à 41,1 milliards au 25 décembre 1945. L'augmentation représente le solde des avances consenties à l'Etat pour ses besoins propres (certificats A), pour le financement des opérations de l'Office d'Aide Mutuelle (certificats B), ainsi que pour le paiement de la solde des troupes alliées cantonnées en Belgique (certificats C).

Avances à l'Etat

Quoique les effets immédiats de ces diverses catégories d'avances sur l'accroissement du volume des moyens de paiement se confondent, il est cependant nécessaire d'établir entre elles une distinction fondamentale quant à leurs répercussions plus lointaines au point de vue monétaire et financier, ainsi qu'au point de vue économique en général.

1°) *Avances à l'Etat pour compte propre (certificats A).*

L'Etat fut contraint de faire face en 1945 à des dépenses pour compte propre exceptionnellement élevées par suite notamment de la continuation de la guerre. Pendant les premiers mois de l'année, le rendement insuffisant des impôts et l'impossibilité de recourir au marché des capitaux pour couvrir ses besoins d'une manière adéquate, l'ont amené à faire appel à la Banque. Toutefois, dans la suite, grâce à l'élargissement du marché des capitaux, l'Etat fut en mesure de se procurer des ressources importantes par le placement de certificats de trésorerie auprès des banques privées et des institutions financières et par l'émission d'un emprunt à long terme. Ces ressources, conjuguées avec un accroissement des recettes fiscales, ont ralenti le rythme de progression des avances de la Banque à l'Etat et ont même permis à celui-ci d'effectuer à certains moments des remboursements substantiels.

2°) *Avances pour le financement des opérations de l'Office d'Aide Mutuelle (certificats B).*

Les prestations de la Belgique en faveur des armées alliées furent effectuées à l'intervention de l'Office d'Aide Mutuelle (O.M.A.). Elles découlaient des engagements pris en vertu de diverses conventions conclues entre la Belgique et ses Alliés dans le but de faciliter et de porter au maximum leur effort de guerre commun : accords réciproques de prêt-bail avec les Etats-Unis (Lend Lease et Reverse Lend Lease) et accord d'aide mutuelle (Mutual Aid) avec la Grande-Bretagne. Le principe fondamental de ces accords prévoyait la mise en commun, sans paiement et sans limite, des ressources en marchandises et en main-d'œuvre de chacune des parties.

Le déroulement et le développement des opérations militaires ainsi que la position occupée par la Belgique comme zone d'étape des armées alliées ont eu pour conséquence que la contribution de notre pays dépassa les prestations des Alliés sous forme de biens et de services.

L'effort de guerre de notre pays a inévitablement entraîné des charges financières très lourdes dont la couverture a nécessité des recours de l'Etat à la Banque.

Au 15 mars 1945, date à laquelle on procéda pour la première fois à la ventilation des dettes de l'Etat envers la Banque, le montant des certificats B s'élevait à 3.769 millions de francs.

A la cessation des hostilités en Europe, le 8 mai 1945, ce chiffre atteignait 7.121 millions de francs. A la fin d'août 1945, au moment de la victoire sur le Japon et de la dénonciation du prêt-bail par le Gouvernement des Etats-Unis, il s'élevait à 14.248 millions de francs. Au 27 décembre 1945, il dépassait 16,5 milliards de francs.

A ce moment, le montant des certificats B, représentant les avances faites au Trésor pour compte de l'O.M.A. qui, depuis le 15 mars, avait figuré séparément dans les situations hebdomadaires de la Banque, fut fusionné avec celui des avances consenties à l'Etat pour compte propre pour ne plus former qu'un seul poste inscrit en regard de la rubrique des Avances au Trésor — Certificats A (compte propre et Office d'Aide Mutuelle). Ce changement dans la présentation du bilan résulte de l'extension et de la modification des attributions de l'O.M.A. qui fut chargé notamment, au cours des derniers mois, d'assurer l'encaissement pour le Trésor des sommes versées par les acheteurs belges en paiement des produits importés par les Alliés, au titre du « Military Civil Program », ou par les Missions Economiques belges, en dehors du régime de prêt-bail et d'aide mutuelle. Il s'ensuivait que les sommes avancées par la Banque au Trésor en faveur de cet organisme ne correspondaient plus au montant des prestations faites par la Belgique à ses Alliés.

Au commencement du mois de septembre 1945, lorsque le Président Truman mit fin au système de « Lend Lease », le montant

total des prestations de la Belgique en « Reverse Lend Lease » atteignait 177 millions de dollars, contre 53 millions de dollars de fournitures faites par les Etats-Unis. Au cours des négociations menées pendant les mois de septembre et d'octobre avec le Gouvernement des Etats-Unis, celui-ci a consenti à rétablir, par une augmentation correspondante des fournitures américaines, l'équilibre entre les prestations des deux pays. Des négociations sont également en cours avec la Grande-Bretagne au sujet des contributions de la Belgique en aide mutuelle.

Depuis la dénonciation du prêt-bail, les prestations de la Belgique en fournitures et services sont réglées par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne intégralement en devises.

3°) *Avances pour le paiement de la solde des troupes alliées (certificats C).*

Les avances du Trésor aux armées alliées pour leur permettre de payer en francs belges la solde de leurs troupes cantonnées en Belgique, ont été financées par la Banque contre remise de certificats C. Ces avances sont intégralement remboursables en monnaies étrangères, dans la mesure où elle sont effectivement utilisées.

La rubrique des « certificats C » a accusé au cours de l'année écoulée d'importants mouvements. En mars, le total de ces certificats atteignait plus de 12 milliards de francs. Après s'être finalement élevé jusqu'à 14 milliards de francs environ, le montant des avances fut progressivement ramené à 5.704 millions de francs à la fin de l'année, à la suite de remboursements en monnaies étrangères.

L'ensemble de ces remboursements atteint 8.120 millions de francs, comprenant 84,6 millions de dollars américains, 20 millions de livres sterling et 21,8 millions de dollars canadiens.

Le tableau suivant indique l'évolution en 1945 des avances consenties par la Banque Nationale à l'Etat sous les diverses rubriques qui viennent d'être commentées.

**Avances de la Banque Nationale de Belgique au Trésor
sous forme de Certificats de Trésorerie (*)**

(en millions de francs)

Dates 1945	Certificats A	Certificats B	Certificats C
15 mars	19.741	3.769	12.528
29 mars	20.263	4.613	11.262
26 avril	20.579	7.013	10.913
31 mai	21.540	8.492	8.562
29 juin	20.765	11.001	8.562
26 juillet	20.916	12.213	8.123
30 août	21.479	14.248	8.923
27 septembre	22.093	15.341	8.853
30 octobre	23.762	16.068	6.104
29 novembre	21.259	16.640	5.704
25 décembre	18.802	16.640	5.704

(*) Groupées suivant leur destination, ces avances à l'Etat, se décomposaient comme suit, au 25 décembre 1944 :

a) Pour compte du Trésor	fr. 16.519 millions
b) Pour le Fonds de la Libération (repris ultérieurement par l'Office d'Aide Mutuelle)	fr. 1.000 »
c) Pour compte des armées alliées	fr. 8.425 »
Total	fr. 25.939 »

Les libérations autorisées sur les comptes temporairement indisponibles et les avances à l'Etat, pour compte propre et en faveur des Alliés, ont eu un effet très sensible sur la circulation fiduciaire. Le montant des billets est, en effet, passé de 38,8 milliards de francs au 25 décembre 1944 à 70,3 milliards de francs à la fin de 1945. Cette expansion, pour considérable qu'elle soit, n'a cependant pas élevé le montant total des moyens de paiement en circulation au delà du niveau que lui assignent notre taux de change, nos prix intérieurs, nos salaires et les conditions économiques actuelles. En effet, si la circulation fiduciaire a presque doublé en 1945, il convient de noter qu'au cours

**Engagements
à vue**

de la période envisagée, le degré d'activité du pays s'est nettement développé dans les principales branches de l'industrie, comme le font ressortir les données publiées dans la partie de ce rapport traitant de l'évolution économique.

La situation de la Belgique, au terme de l'année 1945, montre donc que le programme d'assainissement monétaire adopté à la libération a pu, malgré les difficultés rencontrées, être accompli sans trouble pour notre économie.

S'il est manifeste que les avances consenties aux armées alliées, particulièrement importantes au début de l'année et dont on ne pouvait prévoir le volume au moment où la réforme monétaire fut décrétée, ont eu une répercussion marquée sur l'accroissement des moyens de paiement, la réduction de la circulation, effectuée en octobre 1944, fut poussée au point qu'il a suffi de limiter les libérations d'avoirs monétaires temporairement indisponibles pour atténuer les effets d'une création massive de nouveaux moyens de paiement au moment où l'activité économique du pays était encore loin d'atteindre son niveau normal.

Les mouvements des comptes courants ont reflété assez fidèlement, bien que très modérément, les tendances fondamentales qui ont caractérisé, pendant l'année écoulée, l'évolution de la situation monétaire générale. Pendant le premier semestre, marqué par l'expansion de la circulation fiduciaire, le volume des comptes courants a crû régulièrement, passant de 3,6 milliards de francs en moyenne, en janvier, à près de 4,7 milliards en juin. Par contre, à partir du second semestre, lorsque la cadence du gonflement de la circulation fiduciaire s'est ralentie, le volume des comptes courants a fléchi à plus d'une reprise.

Engagements à vue de la Banque Nationale de Belgique

(moyenne mensuelle en millions de francs)

Mois 1945	Billets	Comptes courants		Total des engagements à vue
		Trésor public	Divers	
Janvier	48.413	5,3	3.608	47.026
Février	46.973	3,1	3.590	50.567
Mars	50.290	5,1	3.852	54.148
Avril	52.760	4,6	4.428	57.193
Mai	54.812	3,9	4.617	59.434
Juin	57.812	4,6	4.685	62.503
Juillet	60.076	3,9	3.952	64.032
Août	61.705	2,7	4.674	66.382
Septembre	63.862	3,6	4.949	68.816
Octobre	65.988	4,7	4.129	70.122
Novembre	66.819	5,5	3.832	70.657
Décembre	69.240	3,4	3.578	72.821

Le volume du crédit dispensé au secteur privé sous la forme d'escompte d'effets commerciaux et d'avances sur fonds publics a suivi l'évolution de la situation du marché monétaire et du développement de l'économie pendant l'année écoulée.

**Crédit
à l'économie
privée**

Au cours des premières semaines de 1945, le rétrécissement monétaire, provoqué par les mesures d'assainissement, les besoins de l'échéance de fin 1944 et les craintes suscitées par l'offensive allemande dans les Ardennes, est assez accentué. Il se traduit principalement par une augmentation relativement importante, mais de courte durée, des avances sur fonds publics, faites principalement aux banques.

Ces avances atteignaient 2.309,9 millions de francs à la date du 11 janvier 1945, contre 1.724,5 millions au 25 décembre 1944. Elles diminuent ensuite rapidement, à mesure que la situation se normalise et que l'aisance revient sur le marché de l'argent. Vers le milieu du mois de mars, la tension a complètement disparu et les avances se trouvent ramenées à 226 millions de francs. Elles se maintiendront dès

lors, pendant tout le reste de l'année, à ce niveau fort bas, oscillant entre deux ou trois cents millions de francs en moyenne.

Le mouvement de l'escompte a été nettement moins marqué. Durant les deux premiers mois de l'année, le portefeuille commercial subit une progression régulière, qui porte le total des effets escomptés de 341 millions de francs au 11 janvier à 604 millions au 22 février. A partir du mois de mars, le volume de l'escompte enregistre une régression progressive jusqu'en juillet, en relation avec l'accroissement général du degré de liquidité de l'économie, et à la fin de ce mois, le montant des effets sur la Belgique se trouvait ramené à 205,6 millions de francs. Durant les derniers mois de l'année, l'importante reprise de l'activité industrielle et commerciale provoque une nouvelle augmentation des effets escomptés, d'abord assez faible, puis plus accentuée à partir de novembre. Ils atteignent, à la fin du mois de décembre, le chiffre de 484 millions de francs, représentant à peu près le double du niveau de 1944.

Crédit à l'économie privée

(en millions de francs)

Moyennes mensuelles	Effets commerciaux	Avances sur fonds publics	Total
Janvier	394,9	2.006,3	2.401,3
Février	553,8	1.240,4	1.794,3
Mars	500,3	388,9	889,3
Avril	381,1	167,3	548,5
Mai	308,3	189,1	497,5
Juin	260,9	207,1	468,1
Juillet	224,8	197,0	421,8
Août	221,5	201,4	422,9
Septembre	239,8	222,3	462,2
Octobre	257,6	234,1	491,7
Novembre	306,8	264,2	571,1
Décembre	412,3	241,3	653,6

Depuis la réforme d'octobre 1944, la Banque a pratiqué une politique de taux d'escompte et d'avances en harmonie avec l'évolution

de la situation monétaire générale, de manière à conserver toute son efficacité au programme d'assainissement mis en œuvre, tout en veillant à satisfaire, à des conditions modérées, les besoins justifiés de l'industrie et du commerce.

-En s'inspirant de ce principe, la Banque a été amenée à deux reprises, à apporter des modifications assez sensibles à ses taux d'escompte.

Dès le 16 janvier, lorsqu'après la phase aiguë du trimestre précédent, une certaine détente commença à se manifester, les taux furent réduits de 2 à 1 1/2 % pour les traites acceptées domiciliées en banque et les warrants; de 2 à 1 3/4 % pour les effets non domiciliés en banque; de 3 à 2 1/2 % pour les traites non acceptées. D'autre part, dès ce moment, des dispositions furent prises en vue de faciliter les opérations de financement du commerce extérieur de la Belgique, par l'introduction d'un taux de 1 % pour les acceptations de banque, préalablement visées par la Banque Nationale de Belgique, ainsi que pour les traites acceptées ou documentaires représentatives d'importations ou d'exportations de marchandises.

Au 25 décembre 1945, le montant en circulation des effets visés par la Banque s'élevait à 1.695 millions de francs pour l'importation et à 20,6 millions de francs pour l'exportation.

Ces diverses mesures ont achevé de réaliser les conditions les mieux appropriées aux besoins de crédit de l'économie dans le cadre de la nouvelle structure monétaire.

D'un exercice à l'autre, l'encaisse en or n'a presque pas changé. Elle s'élève à 31.383 millions de francs au 25 décembre 1945 contre 32.094 millions au 25 décembre 1944. Signalons cependant quelques fluctuations assez importantes survenues dans le courant de l'année, en rapport avec les mesures prises en vue d'assurer l'approvisionnement du pays ou par le jeu des accords monétaires conclus avec les pays étrangers (1). C'est ainsi qu'au mois de mars, la mise à

Or et devises

(1) La Belgique a conclu des accords monétaires ou de paiements avec les pays suivants : Grande-Bretagne, Pays-Bas, France, Danemark, Finlande, Norvège, Portugal, Suède, Suisse.

la disposition des Missions Economiques belges des moyens de paiement nécessaires à l'exécution de leur programme d'importations entraîne une sortie d'or de plus de 750 millions. Lors de l'abrogation du régime de prêt-bail, au début du mois de septembre 1945, la Banque préleva encore sur ses réserves d'or un montant de près de 800 millions de francs, afin d'assurer le règlement des livraisons de denrées alimentaires et matières premières qui ne pouvaient désormais être fournies en « Lease Lend ». Par contre, la liquidation périodique du solde créditeur de la Belgique à l'égard de la France avec laquelle notre balance de paiements est demeurée largement créditrice au cours de l'année écoulée, a provoqué, pendant les derniers mois de l'année 1945, des entrées d'or substantielles.

Quant au mouvement en monnaies étrangères, il a revêtu, au cours de l'année dernière, une ampleur considérable. Pour assurer l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires, matières premières et produits industriels, il a fallu faire face à des décaissements en monnaies étrangères s'élevant à une contre-valeur de 22,7 milliards de francs. Malgré ces sorties importantes, les réserves de devises détenues par la Banque ont augmenté dans une mesure appréciable; elles sont passées de 574 millions de francs au 25 décembre 1944, à 3.595 millions au 25 décembre 1945.

Ce résultat a été obtenu grâce aux versements en monnaies étrangères effectués par les Gouvernements alliés en règlement de la solde des troupes, à l'économie de dépenses extérieures résultant des fournitures reçues dans le cadre du Lease Lend et du Military Civil Program et à notre balance de paiements créditrice à l'égard de certains pays.

La Belgique aborde ainsi la seconde année de sa reconstruction avec une monnaie assainie et des réserves importantes d'or et de monnaies étrangères ⁽¹⁾.

(1) En vertu de l'article 8 de l'arrêté royal du 25 octobre 1926, le change du franc belge sur l'étranger s'établissait au multiple de cinq francs sous l'appellation de belga. L'arrêté-loi du 8 janvier 1946 a supprimé cette appellation, ne laissant plus subsister que le franc pour la désignation officielle de l'unité monétaire belge.

MARCHE DE L'ARGENT ET DES CAPITAUX

Les effets de la contraction monétaire opérée en octobre 1944 se sont fait sentir sur le marché de l'argent jusqu'au mois d'avril. Dès mars déjà, on constatait une plus grande aisance et une détente graduelle des taux d'intérêts.

Call-money

1945	Taux du marché (moyen. mens.)
Janvier	1,00
Février	1,00
Mars	0,846
Avril	0,583
Mai	0,50
Juin	0,50
Juillet	0,50
Août	0,50
Septembre	0,50
Octobre	0,50
Novembre	0,50
Décembre	0,50

L'argent disponible au jour le jour est devenu de plus en plus abondant au point que le marché du « call-money » a pris des proportions inconnues jusqu'ici en Belgique.

Pour l'année 1945, le montant global des capitaux placés en « call-money » fut de plus de deux fois supérieur au montant correspondant pour les années 1943 et 1944.

Toute base de comparaison avec les années d'avant-guerre fait défaut, mais il est certain que les opérations n'atteignaient, à cette époque, qu'un montant très inférieur au volume actuel. Soulignons aussi qu'en 1945, contrairement à la physionomie habituelle de ce marché, la part prise par le secteur bancaire privé dans les opérations en « call-money » fut supérieure, dans l'ensemble, à celle prise par le secteur paraétatique.

Les autres taux de prêts et avances à court terme pratiqués sur le marché, ainsi que les taux d'intérêt des dépôts en banque ont accusé, en général, le même fléchissement vers le milieu de l'année, puis sont restés stables.

Les bourses de valeurs mobilières, fermées au début de septembre 1944 au moment où se sont déroulées les opérations militaires qui aboutirent à la libération du territoire, ne furent rouvertes que le 4 juin 1945. Les conditions dans lesquelles les opérations purent reprendre étaient assez particulières en raison du blocage des titres, décrété dans un but fiscal, et qui ne fut levé qu'à la fin de l'année. Aussi le volume des transactions est-il demeuré restreint.

Jusqu'à la mi-août, la tendance reste orientée à la hausse, sans jamais prendre un caractère désordonné. Puis l'allure se modifie et l'on assiste à une régression des cours des valeurs à revenu variable qui se poursuit régulièrement jusqu'à la mi-novembre. Il semble bien que, la confiance dans la monnaie s'étant rétablie, les détenteurs de capitaux, qui avaient cherché pendant la guerre un refuge dans les valeurs industrielles, sacrifiant le rendement à la sécurité, recherchent à nouveau des placements rémunérateurs.

**Indice général des actions
aux Bourses de Bruxelles
et d'Anvers**

Source : Banque Nationale de Belgique

Début du mois	Base 1936-1938 = 100
1944 Août	273
1945 Juillet	289
Août	306
Septembre	293
Octobre	265
Novembre	248
Décembre	255

C'est le marché des rentes qui recueille en partie le bénéfice de cette évolution. La dette unifiée 4 % a atteint le pair, tandis que les autres catégories de fonds d'Etat ont amélioré également leur cotation.

Emissions

Pendant les premiers mois qui suivirent la réforme monétaire, les conditions économiques ne nécessitaient pas un large recours au crédit. Aussi, les appels au marché des capitaux pour compte privé sont-ils demeurés très faibles jusqu'en septembre, moment où les conditions se modifient. La reprise économique s'est accentuée et les entreprises aperçoivent des possibilités de réorganisation ou de développement qui justifient des appels de capitaux.

Le principal emprunteur reste cependant l'Etat qui procéda, au cours du 2^e semestre à des émissions de dette unifiée 4 %, par ventes

**Emissions nettes de capitaux
en 1945**

(en millions de francs)

Source : Banque Nationale de Belgique

Mois	Montants
Janvier	90,3
Février	55,3
Mars	60,2
Avril	134,9
Mai	43,8
Juin	62,9
Juillet	87,0
Août	66,1
Septembre	517,3
Octobre	136,9
Novembre	273,1
Décembre	407,6

directes qui lui procurèrent un peu plus de 1,2 milliard de francs.

Puis, en novembre, il offrit sur le marché les titres d'un emprunt de la Libération à 4 %, émis à 99 %, dont le montant souscrit s'éleva à 10.610 millions de francs.

Le fait que le Trésor qui, depuis longtemps, devait s'en tenir à des émissions de certificats à court ou à moyen terme, a pu recourir cette année au marché à long terme avec grand succès, vaut d'être souligné.

Le seul organisme paraétatique ayant fait appel au public est le Crédit Communal qui plaça, en septembre, un emprunt de 1.300 millions de francs portant intérêt à 4 % également, remboursable en trente ans et offert à 97,5 %. Cette émission fut aussitôt largement couverte.

La réforme monétaire d'octobre 1944 devait influencer profondément la situation des banques puisqu'elle provoquait une réduction drastique des moyens de paiement fiduciaires et scripturaux. Les effets immédiats des mesures d'assainissement se traduisirent par une diminution du volume de leurs dépôts bancaires libres, à vue et à terme, de 43.631 millions de francs à fin septembre à 15.774 millions à fin décembre 1944. Depuis lors, la nouvelle et sensible expansion des billets en circulation, en faisant refluer vers les banques une fraction du pouvoir d'achat additionnel ainsi créé, a provoqué un nouveau gonflement de leurs dépôts, portant le montant de ceux-ci à 30.701 millions de francs à fin septembre 1945. Cette reconstitution rapide du volume des dépôts bancaires prouve que les mesures d'assainissement monétaire n'ont pas porté préjudice au crédit des établissements financiers et que leurs moyens d'action sont redevenus suffisants pour maintenir leur rôle respectif dans l'ensemble de la structure financière

Evolution bancaire

du pays. Non moins significatif à cet égard est le fait que le rapport entre le volume de la circulation des billets et le montant des dépôts bancaires, qui s'établissait à 43,8 % à fin septembre 1944, et à 38,2 % à fin décembre 1944, était remonté à 47,7 % à fin septembre 1945.

L'aisance des trésoreries s'étant progressivement accentuée, le volume du crédit, accordé par les banques à l'économie privée, sous forme d'escompte d'effets commerciaux, d'acceptations, d'avances en compte courant et de reports et prêts sur titres, a accusé, au cours de 1945, un accroissement considérable, ainsi que le montre le tableau suivant.

Crédit bancaire à l'économie privée
(en millions de francs)

Fin de mois	Escompte effets de commerce	Reports et avances sur titres	Débiteurs divers	Débiteurs par acceptations	Total crédit à l'économie privée
1944 Septembre ...	430	309	3.942	51	4.732
Décembre ...	593	411	5.865	50	6.919
1945 Mars	670	506	5.840	159	7.175
Juin	1.267	568	6.544	686	9.065
Septembre ...	1.622	541	6.995	1.160	10.318

L'augmentation rapide des dépôts leur a également permis, à partir du second semestre de 1945, de contribuer, dans une large mesure, à la couverture des besoins de crédit de l'Etat par la souscription de certificats de trésorerie.

EVOLUTION ECONOMIQUE

Notre précédent rapport a décrit l'état dans lequel se trouvait l'équipement industriel de la Belgique au lendemain de la libération et les tâches imposées au pays pour le relèvement de ses ruines, la remise en marche de ses usines et la réorganisation de ses transports.

Grâce au concours de nos Alliés et à l'effort collectif et opiniâtre du pays, en un an, une partie assez grande, et peut-être la plus dure, de la pente que nous avons à remonter, a été parcourue. L'évolution des principales branches d'industrie au cours de l'année écoulée, indique l'importance du terrain gagné.

Le rendement de notre industrie houillère s'avérait, à la fin de 1944, dangereusement réduit du fait de la pénurie de main-d'œuvre. De décembre 1944 à mai 1945, le nombre des ouvriers inscrits dans les mines oscilla entre 105.000 et 107.000 alors qu'il atteignait, en moyenne, 143.800 au cours de l'année 1939. La pénurie d'abatteurs était la plus aiguë et compromettait particulièrement le redressement de la production. A l'insuffisance de main-d'œuvre inscrite s'ajoutait l'effet de l'absentéisme qui sévissait parmi les mineurs. Ainsi l'on voit le nombre des ouvriers présents, qui était en moyenne de 128.700 en 1939, descendre à 75.000 en octobre 1944 et rester légèrement inférieur à 90.000 jusqu'en juin 1945.

Les difficultés qu'il a fallu surmonter pour assurer l'approvisionnement en bois de mine sont connues. Notre pays, enfermé en vase clos pendant de longs mois, n'a pu compter que sur ses propres

ressources. L'exploitation de celles-ci s'est heurtée elle-même, à maints obstacles pendant et après l'offensive des Ardennes et du fait des rigueurs de l'hiver.

Sans doute, ces difficultés ont-elles retardé le redressement de la production charbonnière, mais le fond de la question restait un problème de main-d'œuvre. Aussi, le Ministère du Charbon s'est-il préoccupé de pallier les effets de la pénurie de mineurs.

L'application aux charbonnages, en avril 1945, du principe de la mobilisation civile arrêta la crise de la main-d'œuvre. L'octroi de divers avantages, considérés comme constituant le statut du mineur, aux travailleurs des charbonnages et principalement à ceux du fond, attira vers les mines de nouveaux éléments. Enfin, des négociations, menées avec les armées alliées, aboutirent à la mise au travail progressive de prisonniers allemands dans les mines; le contingent de ceux-ci atteignait environ 45.000 à la fin de 1945.

C'est, en fait, l'apport de cette main-d'œuvre qui a déterminé, dans la seconde moitié de 1945, un relèvement continu du nombre des travailleurs des mines; le bénéfice de cette amélioration a été accru par une réduction de l'absentéisme des ouvriers, à partir du mois d'août. L'urgence du problème justifiait l'adoption de ce remède provisoire jusqu'au moment où il sera possible d'embaucher une main-d'œuvre qualifiée.

**Nombre moyen d'ouvriers
occupés dans les mines de houille**

Source : Administration des Mines

Moyennes journalières	A veine	Fond (1)	Fond et surface
Moyenne 1936-1938	18.086	86.827	125.238
1944 Septembre ...	4.621	29.417	57.650
Octobre	6.938	42.642	75.028
Novembre ...	8.530	50.261	85.255
Décembre ...	9.111	52.787	88.624
1945 Janvier	8.738	50.449	84.408
Février	9.287	54.172	88.942
Mars	9.266	54.907	90.880
Avril	8.940	52.068	87.566
Mai	9.184	52.504	87.168
Juin	9.757	54.615	90.010
Juillet	10.268	55.970	91.165
Août	11.396	60.510	96.356
Septembre ...	13.388	69.369	106.308
Octobre	15.904	80.519	118.763
Novembre ...	18.173	90.719	128.076
Décembre ...	19.404	93.632	131.309

(1) Y compris les ouvriers à veine.

L'extraction n'a pas progressé en proportion de l'augmentation du nombre des ouvriers, car l'apprentissage des prisonniers allemands

Production charbonnière

Source : Administration des Mines

Période	Bassin du Sud	Campine	Royaume
	(milliers de tonnes)		
Moyen. mensuelle			
1936-1938	1.880	540	2.420
1944 Septembre ...	137	36	173
Octobre	511	176	687
Novembre ...	691	283	974
Décembre ...	795	297	1.092
1945 Janvier	748	289	1.037
Février	767	305	1.072
Mars	986	336	1.322
Avril	783	251	1.034
Mai	616	304	920
Juin	912	370	1.291
Juillet	765	375	1.140
Août	835	442	1.277
Septembre ...	940	469	1.409
Octobre	1.174	562	1.736
Novembre ...	1.189	558	1.748
Décembre ...	1.166	566	1.732

exige de longs délais. Dans l'entretemps, le rendement individuel d'ensemble se trouve sensiblement réduit.

La production journalière moyenne qui atteignait, en 1939, 103.000 tonnes par jour, était tombée à 21.000 tonnes en septembre 1944. Elle se releva lentement pour atteindre, en février, un peu moins de 50.000 tonnes; elle se tint à ce palier jusqu'au mois d'août et progressa ensuite jusqu'à 75.000 tonnes, chiffre atteint en décembre.

Il fut d'autre part possible, au cours de la seconde moitié de l'année, d'accroître les disponibilités charbonnières du pays en recourant aux importations. Pour les derniers mois de l'année, les allocations de combustibles étrangers, réservés à la Belgique dans les programmes de l'« European Coal Organisation », ont atteint mensuellement 400.000 tonnes environ.

La pénurie de charbon a nécessité le maintien d'un contrôle sévère de la distribution. Le Bureau de Répartition des Charbons dresse chaque mois le programme de l'attribution des quantités disponibles après couverture des besoins propres des charbonnages. Ces programmes satisfont, par ordre prioritaire, les besoins des secteurs vitaux, notamment des chemins de fer, centrales électriques, cokeries et usines à gaz. Bien que les quantités de charbon allouées à la

consommation domestique aient été dérisoires au cours de l'hiver 1944-1945 et encore très mesurées pendant les derniers mois de 1945, les besoins de l'industrie, dans son ensemble, n'ont pu être que partiellement satisfaits. Toutefois, l'accroissement des disponibilités, opéré en fin d'année, a permis une amélioration à cet égard.

Dans le cadre de sa politique générale des prix, le Gouvernement a, par arrêté du 27 septembre 1944, modifié par l'arrêté du 12 mars 1945, établi un barème qui fixe à 320 francs la tonne, le prix moyen des charbons et agglomérés de houille au départ des mines. La réduction de la production qui grève lourdement le prix de revient de chaque unité produite, le renchérissement des matières de consommation et le relèvement du niveau des salaires et traitements, ont accru sensiblement les frais d'exploitation, et les résultats des entreprises charbonnières ont pâti, dans l'ensemble, du déséquilibre entre les prix de revient et les prix de vente imposés. Le Trésor a dû prendre à sa charge, par voie de subvention, une partie de la perte d'exploitation.

La production des cokeries et des fabriques d'agglomérés, dépendant de l'approvisionnement en houille crue, a évidemment souffert de la déficience de cet approvisionnement. La pénurie de coke a exercé une incidence particulièrement défavorable sur la remise en marche de l'industrie sidérurgique. Dans les derniers mois de l'année, on enregistre cependant un accroissement sensible des quantités de coke produites, qui atteignent 280.000 tonnes en décembre au lieu de 71.600 tonnes en septembre 1944.

Malgré l'attribution prioritaire des contingents de combustible, la production d'énergie électrique est restée jusqu'en septembre 1945 inclus, en dessous du niveau d'avant-guerre. Pourtant, le potentiel de production a été renforcé par l'utilisation, au cours du premier semestre, de deux centrales alliées, fonctionnant au mazout. Les difficultés de communication, dues à la désorganisation des chemins de fer immédiatement après la libération et au gel des canaux au cours de l'hiver 1944-1945, ont aggravé les effets de la pénurie de

Production d'énergie électrique

(Centrales de 100 kwh. et plus)
Source : Office Central de l'Electricité

Mois	Millions de kwh.
1945 Janvier	307
Février	282
Mars	359
Avril	347
Mai	341
Juin	357
Juillet	370
Août	396
Septembre ...	408
Octobre	457
Novembre ...	471
Décembre ...	490

combustible. L'insuffisance de la production d'énergie au cours des mois ultérieurs tient, en grande partie, à la stagnation de l'industrie — notamment la sidérurgie — dont les centrales fournissaient, avant la guerre, près de la moitié du courant produit.

Ainsi que le montre le tableau ci-contre, l'amélioration, quoique lente, est cependant constante.

L'étendue et l'urgence des tâches de reconstruction matérielle nécessitaient une reprise rapide de l'activité de l'industrie sidérurgique. Celle-ci dut cependant être différée tant en raison de l'insuffisance des

livraisons de coke que de l'impossibilité de renouveler les stocks de minerais. Ce dernier problème a pu être partiellement résolu, dans le courant de l'année, grâce à la conclusion d'accords d'échange de coke contre minerais avec la France et l'obtention de contingents de minerais luxembourgeois et suédois.

Sans doute, les quotités de minerais dont a pu disposer, dans les derniers mois, l'industrie sidérurgique, ne représentent-elles pas la moitié des quantités qu'elle consommait avant-guerre; il n'en reste pas moins que la déficience, en 1945, de la production sidérurgique résulte, en ordre principal, de l'insuffisance de la production de coke. Celui-ci revêt une double importance : non seulement il constitue pour la métallurgie le combustible indispensable, mais il sert également de matière d'échange pour l'obtention de minerais.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, et plus particulièrement dans les derniers mois, on a enregistré un premier progrès dans la remise en activité des hauts fourneaux; sur les 57 hauts fourneaux en ordre de marche en Belgique, 5 seulement étaient à feu en février 1945; ce nombre a pu être porté à 22 en décembre.

La production de fonte brute, qui était tombée à 13.500 tonnes en février 1945, s'est relevée progressivement; elle a atteint 130.000 tonnes au cours du dernier mois de l'année. Malgré l'importance du redressement ainsi opéré, le niveau de production ne correspond qu'à la moitié, à peine, de la production des années favorables d'avant-guerre. L'évolution de l'activité des aciéries suit dans les grandes lignes une allure parallèle à celle de l'activité des hauts fourneaux.

Le volume réduit de la production d'acier a nécessité le maintien du contrôle du marché, et la répartition des produits de la sidérurgie est toujours surveillée.

Production de fonte, d'acier brut et d'acier fini

Source : Administration des Mines

Période	Fonte	Acier brut	Acier fini
	(milliers de tonnes)		
Moyen. mensuelle			
1936-1939	264	253	193
1944 Septembre ...	5	1	2
Octobre	19	10	9
Novembre ...	26	21	10
Décembre ...	30	9	16
1945 Janvier	23	8	16
Février	13	10	15
Mars	19	14	26
Avril	40	30	34
Mai	47	37	31
Juin	54	52	50
Juillet	63	56	50
Août	73	68	58
Septembre ...	77	79	66
Octobre	85	108	79
Novembre ...	104	111	87
Décembre ...	130	132	101

Hauts fourneaux en activité

Source : Administration des Mines

Fin de mois	Nombre
1936 Décembre ...	44
1937 Décembre ...	47
1938 Décembre ...	37
1945 Janvier	9
Février	5
Mars	7
Avril	12
Mai	11
Juin	11
Juillet	14
Août	15
Septembre ...	16
Octobre	16
Novembre ...	19
Décembre ...	22

Les prix des produits de l'industrie sidérurgique sur le marché intérieur restent réglementés, conformément aux principes de base de la politique des prix. Les difficultés actuelles de notre industrie et la nécessité de réserver, par priorité, une fraction importante de sa production à l'économie nationale réduisent sérieusement le contingent disponible pour l'exportation. Par conséquent, la sidérurgie belge ne bénéficie que dans une mesure limitée de la

demande particulièrement forte que les besoins de la reconstruction ont fait naître dans le monde et de la marge bénéficiaire plus large que laissent les prix pratiqués à l'exportation.

Au fur et à mesure de la reprise des courants d'importation de matières premières, l'industrie des métaux non ferreux a pu reprendre progressivement son activité. Par souci d'économie de combustible, la préférence a été donnée aux importations de métaux bruts plutôt que de minerais à raffiner. La remise en marche des divers secteurs de l'industrie des métaux non ferreux atteint des degrés différents non seulement suivant les stades de fabrication, mais également suivant les métaux travaillés. L'importation de cuivre brut a permis aux fonderies et laminaires d'entretenir une activité plus importante et de satisfaire aux besoins des consommateurs; les mattes de cuivre qui entrent dans le pays ont dû être stockées, le raffinage électrolytique n'ayant pu être repris qu'au début de novembre, d'ailleurs sur une échelle réduite. Le marché de l'étain également est suffisamment approvisionné par les entrées de métal brut. Aussi la liberté du commerce de ces deux métaux a-t-elle été rétablie.

La situation se présente sous un jour moins favorable en ce qui concerne le plomb et le zinc; pour ce dernier métal, pourtant d'un intérêt primordial pour les travaux de reconstruction, les importations de métal brut sont restées minimales étant donné la rareté mondiale de ce produit. La production de zinc électrolytique, reprise en fin d'année, reste insignifiante et la pénurie de combustible a forcé les producteurs à accumuler une partie importante des matières importées.

C'est donc, également, l'accroissement des disponibilités en charbon qui conditionnera le rétablissement d'un rythme de production normal dans l'ensemble de l'industrie des métaux non ferreux, dont les fournitures aux marchés extérieurs constituaient avant-guerre les principaux débouchés.

Les effets de l'épuisement des stocks de matières premières qui avaient entraîné la mise en veilleuse de la plupart des secteurs de l'industrie textile, se sont prolongés au cours des premiers mois de

1945; le manque de combustible et les restrictions apportées à la fourniture de courant électrique ont ralenti encore l'activité des quelques manufactures qui disposaient d'un approvisionnement de produits de remplacement à travailler. Pendant de longs mois, l'industrie textile dut limiter sa production à un faible pourcentage de sa capacité. Ce n'est que dans la deuxième quinzaine de mars qu'un premier contingent de matières premières fut importé. A la fin de l'année, l'accroissement des importations et la cession de matières appartenant aux armées belligérantes, portèrent l'approvisionnement en produits à travailler presque au point normal dans des secteurs aussi importants que ceux de la laine et du coton et amenèrent une nette amélioration dans tous les autres secteurs.

D'autre part, les contingents de combustible mis à la disposition des entreprises furent progressivement plus larges et la fourniture de courant fut soumise à moins de restrictions, sinon régularisée.

Aussi l'industrie textile est-elle une de nos industries de base dont le redressement s'est le plus rapidement poursuivi. L'obstacle principal à une extension plus complète de l'activité réside dans le manque temporaire de main-d'œuvre qualifiée.

A la fin de 1945, le coefficient d'activité a atteint environ 80 % du niveau d'avant-guerre dans le secteur de la laine sauf pour les filatures et les tissages de laine peignée où il ne dépasse guère 50 %.

La situation est un peu moins bonne dans le secteur du coton, où le niveau d'activité se situe aux deux tiers environ de celui d'avant-guerre.

Pour le lin et le jute, le volume de la production reste inférieur à 50 % de la normale pendant la plus grande partie de l'année. Dans les derniers mois, de plus larges importations de jute et la normalisation du marché linier ont permis la reprise d'une activité plus étendue dans ces deux secteurs.

L'écoulement dans le marché des produits fabriqués n'a cependant pas progressé dans la mesure où le redressement de la production permettait de l'espérer. Il faut tenir compte des délais normaux de fabrication, du travail à façon effectué pour compte des armées alliées

jusqu'à la fin de la guerre dans le monde, et également des pratiques de stockage aux divers stades de la production et du commerce des produits textiles.

La distribution et les prix des produits textiles sont restés réglementés; l'arrêté du 30 août 1945 a introduit un nouveau système de distribution destiné à normaliser l'écoulement des produits vers les consommateurs.

Les industries céramiques et du verre n'ont pu entretenir, pendant la plus grande partie de l'année, qu'une activité très réduite et insuffisante, eu égard à l'ampleur extraordinaire des besoins. On retrouve une fois de plus, à la base de toutes les difficultés, l'épineuse question du combustible, quoique certaines matières premières aient également fait défaut. La production du verre à vitre a bénéficié d'une reprise plus rapide, ses produits étant indispensables à la restauration immobilière. A la fin de l'année, on compte quatre fours en activité, produisant mensuellement un million de m². Si les besoins prioritaires sont en grande partie couverts, l'ensemble de la demande sur le marché intérieur, au Grand-Duché de Luxembourg et sur les marchés étrangers ne sont encore que partiellement satisfaits. En verre coulé, deux usines seulement travaillent; quant au verre imprimé, la production est, dans les derniers mois de 1945, de l'ordre de 375.000 m² par mois.

La production des glaceries ayant été jugée moins urgente, ce n'est que dans les dernières semaines de l'année que les premiers fours ont pu être remis à feu; leur production présente un intérêt certain pour la reprise des exportations.

Au cours de cet exercice, notre pays — le plus important exportateur de ciment avant-guerre — s'est vu forcé d'importer des ciments étrangers. La capacité de production des cimenteries, qui s'élevait à 400.000 tonnes par mois en temps normaux, n'a pu être utilisée dans les premiers mois de l'année, que dans une mesure réduite, toujours par suite du manque de combustible. La situation s'est ensuite améliorée et la production mensuelle a atteint 100.000 tonnes dans les derniers mois de l'année. A ce niveau, la production suffit à satisfaire les besoins actuels du marché intérieur et le Gouvernement a pu décider le

retour à la liberté du commerce du ciment à partir du 1^{er} novembre 1945. Cependant, la reprise des exportations vers les débouchés traditionnels aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis ne peut pas encore être envisagée.

Transports

La tâche qui a été accomplie par le pays en vue de la réorganisation rapide d'un réseau de communications particulièrement dense, mérite une mention toute spéciale. Cette tâche était d'ailleurs primordiale, car la paralysie des transports eût rendu vain l'ensemble des efforts de redressement poursuivis dans chaque secteur industriel particulier. La libération devait révéler l'état de délabrement dans lequel la guerre et l'occupation avaient laissé, à cet égard, l'équipement du pays.

Parmi les faits de guerre auxquels la gravité de la situation devait être imputée, il faut mentionner, en ce qui concerne le matériel circulant, les réquisitions de l'occupant et les destructions. Au moment de la libération, le parc des locomotives et wagons de chemin de fer, celui des véhicules routiers et la flotte de navigation intérieure avaient subi de sérieuses amputations. Une partie du matériel n'était heureusement qu'endommagée et put, à mesure de la reprise de l'activité des ateliers de réparation, être remise en service. Mais la plus grande partie du matériel sauvegardé était très usée et mal entretenue. Les installations fixes, notamment les ouvrages d'art et les gares de triage, les ateliers de réparation des stations avaient été les plus directement éprouvés.

Après la libération, la poursuite de la guerre exigeait l'affectation immédiate d'un potentiel de transport important à des fins militaires.

**Trafic
des principales grosses marchandises
par chemin de fer**

Source : S.N.C.F.B.

Mois	Millions de tonnes km.	Milliers de tonnes transportées
1936-1938		
Moyenne	464	5.584
1944		
Septembre ...	11	218
Octobre	48	881
Novembre ...	73	1.318
Décembre ...	65	1.113
1945		
Janvier	53	882
Février	85	1.176
Mars	99	1.497
Avril	74	1.183
Mai	86	1.312
Juin	120	1.772
Juillet	165	2.129
Août	188	2.355
Septembre ...	225	2.592
Octobre	281	3.347
Novembre ...	294	3.520
Décembre ...	378	3.925

C'est ainsi notamment que les wagons belges furent mis à la disposition d'un pool continental groupant sans distinction les wagons de tous les pays libérés.

L'Office National Régulateur des Transports, organisme parastatal, fut créé en novembre 1944, en vue d'atteindre le coefficient le plus favorable d'utilisation de la capacité de chacun des modes de transport en particulier et pour éviter qu'un emploi désordonné des moyens de communication ne réduisît l'activité de l'ensemble du réseau.

Nombre de wagons chargés

Source : S.N.C.F.B.

Mois	Wagons de chemins de fer	Wagons de chemins de fer et particuliers
1936-1938		
Moyenne	490.428	508.264
1944		
Septembre ...	19.713	19.983
Octobre	99.197	100.736
Novembre ...	132.120	134.288
Décembre ...	116.491	118.987
1945		
Janvier	89.730	92.005
Février	105.678	109.337
Mars	125.958	132.427
Avril	110.503	116.402
Mai	121.351	127.610
Juin	166.058	174.608
Juillet	174.067	182.510
Août	203.633	212.142
Septembre ...	201.710	211.247
Octobre	244.547	255.322
Novembre ...	262.445	272.527
Décembre ...	230.445	241.080

Transport de voyageurs par chemins de fer

Source : S.N.C.F.B.

Mois	Milliers de voyageurs	Millions de voyageurs km.
1936-1938		
Moyenne	16.299	493
1944		
Septembre ...	4.060	116
Octobre	6.741	186
Novembre ...	6.576	184
Décembre ...	7.023	196
1945		
Janvier	8.042	238
Février	7.978	222
Mars	10.819	301
Avril	12.616	360
Mai	13.445	378
Juin	13.277	389
Juillet	15.417	472
Août	15.875	511
Septembre ...	17.195	524
Octobre	19.023	550

Au début de l'année 1945, nos chemins de fer disposaient d'un millier de locomotives contre 2.690 au 10 mai 1940, et toutes n'étaient d'ailleurs pas immédiatement utilisables. Le parc des wagons était réduit dans des proportions analogues. A partir du second semestre, on enregistre un progrès marqué, parfois compromis d'ailleurs, comme en octobre, par de nouvelles sorties massives. Il faut chercher les causes de ce progrès dans l'augmentation du nombre de wagons réparés et utilisables, l'amélioration du coefficient de rotation du matériel roulant

et la diminution de la part du trafic réservée aux armées alliées. Celle-ci atteignit un maximum de 60 % en avril et tomba à 27 % en août. L'acheminement de contingents de charbon plus importants, la reprise industrielle qui en résulte et le rétablissement d'un premier mouvement d'exportation, ont accru sensiblement les transports ferroviaires.

Bien que 455 ouvrages d'art détruits ou gravement endommagés aient dû être reconstruits ou réparés provisoirement, toutes les lignes du réseau du grand rail sont à la fin de 1945 accessibles au trafic.

La contribution mensuelle des chemins de fer vicinaux reste de 265.000 tonnes environ et revêt un intérêt particulier dans certaines régions du pays comme les Ardennes, où ils assurent notamment une grosse partie du transport de bois.

En ce qui concerne les relations avec les pays d'outre-mer, on peut se réjouir de la préservation de l'outillage de nos principaux ports. Ils ont servi, jusqu'à la capitulation allemande, de base de ravitaillement des troupes alliées. Le port de Gand est, depuis plusieurs mois déjà, rendu entièrement au trafic civil et les installations du port d'Anvers sont remises progressivement à la disposition des transports commerciaux. Les flottes marchandes sont toujours régies par le « pool » international et les disponibilités en fret sont encore réduites.

Le réseau des voies d'eau est entièrement navigable dans de bonnes conditions. Quelques entraves subsistent encore dans des voies secondaires. Des travaux de réparation indispensables vont rendre indisponibles, jusqu'au printemps, les grands sas de certaines écluses du canal

Transport de marchandises par chemins de fer vicinaux

Source : S.N.C.F.V.

Mois	Milliers de tonnes-km. transportées
1936-1938	
Moyenne	5.964
1944 Septembre ...	1.339
Octobre	4.287
Novembre ...	7.833
Décembre ...	7.182
1945 Janvier	3.298
Février	4.942
Mars	6.730
Avril	6.023
Mai	5.580
Juin	6.975
Juillet	6.358
Août	6.064
Septembre ...	6.247
Octobre	8.217
Novembre ...	8.519

Albert. Les premiers mois de l'année ont été caractérisés par l'utilisation à des transports militaires d'une grande partie des bateaux de charge dont le nombre total était déjà réduit. A partir des mois de juillet et août, on enregistre une réduction du trafic militaire. Une grande partie des transports fluviaux rendus ainsi disponibles est utilisée pour le trafic rhénan nécessité par les importations de charbon de la Ruhr. La tension provoquée dans le trafic ferroviaire par les débuts de la reprise industrielle a nécessité un recours plus étendu aux transports par eau; la couverture des besoins fut rendue plus difficile par le ralentissement du rythme d'utilisation des bateaux de charge pendant les mois d'hiver.

Le réseau routier belge est à peu près entièrement praticable mais les routes, abîmées par les charrois militaires, nécessiteront encore de longs travaux de réparation.

Le parc automobile comprend un grand nombre de véhicules dont la durée moyenne dépasse la normale; beaucoup sont encore immobilisés faute de carburant, de pneus ou de pièces de rechange.

Au 31 octobre 1944, on ne comptait que 19.754 camions automobiles admis à la circulation. A la fin d'octobre 1945, ce chiffre avait été porté à 47.000, soit 65 % du parc d'avant-guerre.

Avant les hostilités, le pays importait mensuellement 50 millions de litres d'essence; les besoins actuels, estimés à 25 ou 30 millions, n'ont pu être entièrement couverts jusqu'à présent. En ce qui concerne le « gasoil », la situation paraît plus favorable.

Transports par route

Source : Office Central de Statistique

Fin de mois	Nombre de véhicules destinés au Transport de		
	personnes	marchandises	Total
	(1)	(2)	(3)
1945 Février	33.631	33.447	69.725
Mars	41.783	36.432	81.344
Avril	43.455	38.421	85.005
Mai	45.825	40.058	89.498
Juin	50.029	41.367	94.930
Juillet	54.974	42.517	101.116
Août	59.196	43.615	105.995
Septembre ...	64.764	44.869	112.816
Octobre	70.918	49.691	124.159

(1) Motocyclettes, voitures personnelles et taxis, autobus, autocars et autorails.

(2) Camions lourds et légers, tracteurs avec permis de circulation.

(3) Y compris les voitures spéciales.

La libération du territoire n'apporta pas, dans le ravitaillement de la population en produits alimentaires, l'amélioration substantielle et définitive que l'opinion publique se plaisait à escompter.

Il fallut attendre la fin des hostilités en Europe pour enregistrer, grâce à des importations de plus en plus larges, des progrès sensibles dans ce domaine. Si les améliorations successives dont témoignent les tableaux de rationnement, n'assurent pas à la population un ravitaillement complet et suffisant, elles ont cependant porté le nombre de calories de la ration journalière officielle de 1.325 unités au mois d'août 1944 à 2.260 au mois de décembre 1945.

Le rétablissement du niveau de consommation d'avant-guerre est retardé du fait que certains produits tels que les pommes de terre, les produits laitiers et la viande, sont encore distribués avec parcimonie et ce en raison de la déficience de la production et de l'insuffisance des possibilités d'importation.

La question de l'approvisionnement de la population en pain, objet des préoccupations les plus sérieuses pendant toute la durée de l'occupation, a reçu assez rapidement une solution complète. La distribution a été assurée de manière régulière et est allée de pair avec une amélioration de la qualité et une augmentation de la ration. Celle-ci était fixée à 250 grammes par jour au moment de la libération; elle fut portée successivement à 300 grammes le 18 octobre 1944, à 350 grammes le 18 décembre 1944, à 400 grammes le 16 mai 1945 et à 450 grammes le 13 octobre 1945.

L'exécution de ce programme a nécessité l'importation de quantités considérables de froment et de farines, d'autant plus que la récolte indigène de céréales panifiables n'a donné que 844.000 tonnes pour la campagne 1944-1945 contre 891.000 tonnes pendant la campagne précédente.

La ration journalière de pommes de terre a été ramenée à 300 grammes à partir de mars 1945; cette réduction est due au fait que la production indigène fut largement déficitaire et que les impor-

**Etendue, rendement et production
des cultures de céréales panifiables**

(Froment, seigle, épeautre, méteil)

Source : Office Central de Statistique

	1944	1945
Etendue des cultures (en milliers d'ha).....	352,7	293,4
Rendement moyen à l'ha (en quintaux métriques)	24	17
Production totale (en milliers de tonnes)	844,1	490,4

La consommation de la viande reste soumise à autant de restrictions que pendant l'occupation. Afin de pouvoir distribuer les rations inscrites dans les tableaux de rationnement sans compromettre la reconstitution du cheptel bovin, on a recours aux conserves de viande étrangère, en attendant que la campagne pour la production en masse de viande porcine porte ses fruits. La statistique du cheptel agricole semble cependant ouvrir des perspectives favorables sauf en ce qui concerne les vaches laitières.

Cheptel agricole

(en milliers de têtes)

Source : Office Central de Statistique

	1944	1945
Chevaux agricoles	218	250
Bovidés	1.493	1.628
dont vaches laitières ...	815	806
Porcs	445	629
Volaille	2.035	2.391

tations furent pratiquement nulles. La diminution des superficies emblavées et le rendement défavorable de la récolte, par suite du manque de plants étrangers et indigènes et de la pénurie d'engrais, expliquent l'insuffisance d'une production qui, avant la guerre, atteignait le double de la consommation humaine.

**Etendue, rendement et production
des cultures de pommes de terre**

Source : Office Central de Statistique

	1944	1945
Etendue des cultures (en milliers d'ha)	102,9	90,6
Rendement moyen à l'ha (en quintaux métriques)	185	134
Production totale (en milliers de tonnes)	2.120,7	1.215,4

Le rendement du cheptel fut très peu satisfaisant jusqu'au moment où les importations d'aliments pour bétail prirent une certaine ampleur.

L'approvisionnement en matières grasses est assez satisfaisant, du moins en ce qui concerne la margarine. La ration de beurre, au contraire, reste faible.

Les perspectives en ce qui concerne le sucre, ne sont guère brillantes. La production indigène de la récolte 1945 sera très inférieure à celle des récoltes précédentes, par suite de la diminution marquée des emblavures de betteraves sucrières (38.317 ha. contre 57.660 ha. en 1944) et du faible rendement à l'hectare (210,8 quintaux métriques contre 294 en 1944), heureusement compensé, dans une certaine mesure, par une teneur supérieure en sucre. Malgré ce dernier progrès, il sera nécessaire d'importer une certaine quantité de sucre à l'époque de la soudure prochaine, comme ce fut d'ailleurs le cas pendant la période correspondante de 1944-1945. Toutefois, la pénurie mondiale de ce produit ne permet pas d'espérer que l'on puisse recourir largement à l'importation.

Pour la plupart des autres produits qui figurent au tableau de rationnement, l'approvisionnement dépend presque exclusivement des importations. Dans ce domaine, nos alliés nous ont apporté une aide appréciable.

L'agriculture belge à laquelle fut dévolu un rôle primordial dans le ravitaillement du pays pendant l'occupation, avait dû subir, à cet effet, une transformation profonde.

Actuellement l'économie agricole tend à s'orienter de nouveau vers la production d'aliments pour bétail. Ce retour à l'état de choses d'avant-guerre s'explique par la rentabilité plus élevée qui caractérise les productions animales, par la nécessité d'un assolement qui

Etendues consacrées à diverses cultures

(milliers d'hectares)

Source : Office Central de Statistique.

Années	Cultures fourragères	Prairies	Céréales panifiables	Pommes de terre
1939	187	251 ⁽¹⁾	267	148
1941	163	721	314	104
1942	144	750	344	121
1943	132	701	375	116
1944	141	669	353	103
1945	179	742	293	90

(1) En 1939 n'étaient recensées que les prairies fauchées. A partir de 1941, le recensement des prairies comprend les prairies fauchées et les prairies pâturées.

remédie à l'épuisement des terres et surtout par le fait que bientôt les céréales panifiables d'outre-mer assureront au mieux — comme c'était le cas avant la guerre — la couverture de la majeure partie de nos besoins.

La manifestation la plus significative de

cette reconversion peut être trouvée dans l'extension de la superficie des prairies et des cultures fourragères en général au détriment de l'aire consacrée à la culture des céréales panifiables et des pommes de terre.

La paralysie, dans les premiers mois qui suivirent la libération, de l'ensemble des organes de production, provoqua une extension sérieuse du chômage. En dépit de l'absence d'une partie importante de la main-d'œuvre encore détenue en Allemagne, en dépit des premières opérations de mobilisation et surtout des offres d'emploi par les autorités alliées, le chômage s'étendit, à la fin de janvier 1945, à 308.953 travailleurs, dépassant ainsi de loin le maximum enregistré dans les dernières années d'avant-guerre. L'évolution ultérieure du marché de l'emploi est caractérisée par une réduction continue du nombre des sans-travail. Durant les premières semaines, les embauchages eurent pour origine principale les placements au service des armées alliées; cependant, au fur et à mesure de la reprise économique,

Main-d'œuvre

Chômage

Source : Fonds provisoire de soutien
des chômeurs involontaires

Date	Moyenne journalière des chômeurs contrôlés
	(en milliers)
1936-1938	152
1944 Décembre ...	241
1945 Janvier	291
Février	233
Mars	166
Avril	132
Mai	129
Juin	125
Juillet	119
Août	118
Septembre ...	113
Octobre	103
Novembre ...	99
Décembre ...	122

ce sont les divers secteurs de l'économie nationale qui absorbent davantage les chômeurs. Le contingent de main-d'œuvre occupé par les autorités militaires ne cesse de décroître à partir du troisième trimestre de l'année. La reconstitution de l'armée a sans doute réduit l'offre sur le marché de l'emploi, mais l'effet de ce facteur est très largement contre-balançé par le retour d'Allemagne, à partir d'avril, des prisonniers, déportés et travailleurs.

Dans les derniers mois de l'année, le chômage qui s'était réduit à moins de 110.000 unités, subit une aggravation d'ordre saisonnier. Mais l'extension de l'activité de certains secteurs importants se heurte à une raréfaction de la main-

d'œuvre qualifiée — raréfaction dont la cause peut être généralement attribuée à l'impossibilité dans laquelle se sont trouvées maintes entreprises, mises en veilleuse ou arrêtées au cours de l'occupation, de former de nouveaux éléments.

Salaires

Ensuite de la fixation de la nouvelle parité de change et du rajustement des prix officiels, la Conférence Nationale du Travail décida, à la fin de l'année 1944, de relever le niveau des salaires et rémunérations de 1940, de 60 %, avec effet au 1^{er} septembre 1944. A la fin de juillet 1945, une nouvelle majoration de 20 % fut rendue obligatoire. Compte tenu de ces augmentations, les salaires actuels ne peuvent dépasser l'indice 205 par rapport au 10 mai 1940 sans l'accord du Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale. L'adoption de salaires minima pour diverses catégories de travailleurs a toutefois entraîné dans certains secteurs des hausses plus sensibles.

L'arrêté-loi du 28 décembre 1944, concernant la sécurité sociale des travailleurs, a donné une nouvelle extension à l'édifice des lois sociales en Belgique dont il a renforcé l'application. Des dispositions légales ultérieures vinrent compléter le système des assurances sociales; elles concernent plus spécialement certaines professions qui ne bénéficiaient pas des stipulations de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944.

ADMINISTRATION

L'Assemblée générale du 30 juin 1945, tenue en remplacement de celle du mois de février, a renouvelé pour un terme de trois années, les mandats de MM. Georges Laloux, André Huysens et Léon Bekaert, régents, et de MM. Albert Dewandre et Franz Loontjens, censeurs.

Le 2 août 1945, M. Franz De Voghel, directeur élu par l'Assemblée générale du 3 novembre 1944, a été appelé, en qualité de technicien, aux fonctions de Ministre des Finances.

La Banque a accordé à M. De Voghel un congé sans traitement pour la durée de ces fonctions. Il reprendra son poste de directeur, dès que celles-ci auront pris fin.

L'Administration s'associe à l'hommage rendu par le Collège des Censeurs à son Président, M. Jules Vanderstegen, qui a exprimé le désir de ne pas voir renouveler son mandat.

M. Jules Vanderstegen a été remplacé à l'Assemblée générale du 27 août 1945, par M. Julien Papart, élu censeur pour un terme de trois années.

La même Assemblée a renouvelé pour six ans les mandats de directeur de MM. Pierre Berger et Hubert Ansiaux. Elle a procédé, en outre, à la réélection, pour un terme de trois années, de MM. Eugène Van Rompa et Paul Charles, régents, et de MM. Léon Rigo, Victor Parein et Emiel Van Dievoet, censeurs. M. Victor Parein a été choisi par ses collègues en qualité de Président du Collège des Censeurs.

En considération de l'importance particulière des fonctions et des services de l'agence de Liège, celle-ci a été élevée au rang de succursale à partir du 1^{er} janvier 1946.

La liste des administrateurs des succursales et des agents en province, ainsi que des membres des Comptoirs et Comités d'escompte, au 1^{er} janvier 1946, figure en annexe au présent rapport.

PERSONNEL

Les tâches que la Banque fut appelée à accomplir en 1945 ont imposé à ses services à Bruxelles et en province des prestations exceptionnelles. L'Administration se plaît à rendre hommage à l'esprit de coopération et au dévouement inlassable dont, à tous les échelons, le personnel n'a cessé de faire preuve.

Trois chefs de service de l'Administration Centrale ont été atteints par la limite d'âge : MM. Pierre Aussems, Ingénieur en chef des Services Techniques, Emile Robin, sous-directeur, chef du Service des Titres, Pierre Verhoeven, chef de division, agent délégué du Caissier de l'Etat.

C'est à regret que l'Administration s'est séparée de ces fonctionnaires qui, au cours de leur longue carrière, ont rendu d'éminents services à notre Institution.

Ont également été pensionnés, après de nombreuses années de travail dévoué : MM. Jean-Baptiste Bernard, Julien Blancke, Georges Bouteille, Antoine Brasseur, Félix Daix, François Debacker, Charles Derolez, Joseph Haen, Théodore Hofman, Walter Huegaerts, Justin Levaque, Auguste Maudoux, Joseph Rochette, M^{me} Elisabeth Sunes-Loffen, MM. François Tronquo, Félix Vanden Eynde, Joseph Vandeput, Jean Vander Meulen, M^{me} Léopoldine Vanhée-Daelemans, MM. Jean Verbert, Camille Verdoodt, du personnel de l'Administration centrale, et MM. Oscar Bouffioux, René Coppens, Nicolas Hauglustaine, Auguste Holvoet, Jérôme Jacques, Désiré Ringoot, Emiel Vanden Eynde et Jozef Verniers, de la succursale d'Anvers et des agences.

D'autre part, la Banque a eu à déplorer le décès de M^{me} Marie Wisemberg, commis à l'Administration centrale, emmenée en captivité en Allemagne comme prisonnière politique et y décédée le 24 avril 1945, ainsi que de MM. Louis Bergiers, Robert Delhayé, M^{me} Anna Hisfeld, MM. Albert Lavigne, Fernand Remy, François Rosiers, du personnel de l'Administration centrale, et de MM. Louis Denis, Léon Pint, Fernand Plisnier, et Paul Vandembroucke, du personnel des agences.

La Banque est sans nouvelles de MM. Charles Maes et Robert Mussche, déportés en Allemagne comme prisonniers politiques et cités à ce titre dans le rapport 1940-1944. Par ailleurs, deux noms doivent être ajoutés à la liste de ceux qui furent incarcérés par l'ennemi, sous l'occupation, pour des motifs politiques : MM. Pierre Fabri, Agent à Péruwelz et Léon Haulot, Agent à Arlon.

Au cours de l'exercice, diverses mesures sur lesquelles la Commission consultative du personnel a été invitée à donner son avis, ont été prises par la Direction en faveur du personnel. Les rémunérations ont été ajustées dans le cadre des dispositions arrêtées par le Gouvernement. En outre, à la fin de l'année, des augmentations de traitements et salaires et des promotions ont été accordées.

**ANALYSE DU BILAN
ET DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES
DE L'EXERCICE 1945**

ACTIF

L'encaisse en or, évaluée au prix de vente de l'or, soit fr. 49.318,0822 par kg. de fin, représentée au 25 décembre 1945 fr.	31.383.214.496,98
--	--------------------------

Encaisse en or

Elle se trouve :

à l'étranger à concurrence de fr.	31.277.628.759,16
en Belgique, à concurrence de fr.	105.585.737,82

D'une année à l'autre, la comparaison s'établit comme suit :

	Au 25 décembre 1945	Au 25 décembre 1944
Encaisse en or disponible fr.	20.890.029.612,21	21.600.904.390,21
Produit indisponible en or de la réévaluation de l'encaisse (arrêté - loi n° 5 du 1 ^{er} mai 1944) fr.	10.493.184.884,77	10.493.183.326,17
	fr. 31.383.214.496,98	32.094.087.716,38

L'augmentation minime du produit indisponible en or de la réévaluation de l'encaisse provient de la réévaluation de l'encaisse en or d'une des agences de la Banque, évacuée en mai 1940 et rentrée au cours du second semestre de 1945.

**Avoirs
en devises
étrangères**

a) *Avoirs à vue* : correspondent à la contrevaieur de devises étrangères à vue déposées chez des correspondants de la Banque à l'étranger et aux billets étrangers se trouvant dans les caisses de la Banque.

Ces avoirs représentent, au 25 décembre 1945 fr. 1.953.991.699,39

Ils s'élevaient au 25 décembre 1944 à . fr. 471.220.754,29

b) *Avoirs à terme* : comprennent la contrevaieur de chèques sur l'étranger dont l'encaissement est différé par suite des circonstances, ainsi que de bons du Trésor français.

Ces avoirs s'élèvent, au 25 décembre 1945 à . fr. 1.640.825.514,05

Ils s'élevaient au 25 décembre 1944 à . fr. 102.870.625,—

**Effets
en francs belges
sur l'étranger**

Le portefeuille d'effets en francs belges sur l'étranger figure au bilan, au 25 décembre 1945, pour fr. 3.813.252,20

Au 25 décembre 1944, il s'élevait à . . fr. 4.305.521,30

Cette rubrique, qui représente normalement le montant des effets non échus, libellés en francs belges et payables à l'étranger, escomptés par la Banque et se trouvant en portefeuille à la date du bilan, ne comprend, au 25 décembre, que des effets escomptés avant les hostilités, sur le règlement desquels la Banque n'est pas encore fixée.

**Effets
sur la Belgique**

a) *Effets commerciaux sur la Belgique* :

Cette rubrique comprend le portefeuille d'effets commerciaux escomptés par la Banque et payables en Belgique ainsi que les coupons escomptés.

La comparaison des chiffres portés au bilan au 25 décembre 1945, avec ceux arrêtés au 25 décembre 1944, s'établit comme suit :

	Au 25 décembre 1945 .	Au 25 décembre 1944
Effets commerciaux sur la Belgique fr.	412.949.555,57	246.573.671,60
Coupons escomptés . . fr.	—	1.283.980,—
	<u>fr. 412.949.555,57</u>	<u>247.857.651,60</u>

b) *Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat.*

Le portefeuille des effets comptabilisés sous cet intitulé s'élève au 25 décembre 1945 à : fr. 862.000.000,—

Il s'agit d'escomptes de certificats à court terme émis par des organismes semi-publics dont les engagements sont garantis par l'Etat.

Au 25 décembre 1944, ce portefeuille s'élevait à fr. 324.368.313,—

Les avances sur fonds publics, opérations prévues à l'art. 17, 8° des statuts, s'élèvent au 25 décembre 1945, à fr. 259.309.478,76
 Au 25 décembre 1944, elles étaient de fr. 1.724.465.632,66

Avances
sur fonds publics

Les monnaies divisionnaires et d'appoint se subdivisent comme suit :

Monnaies
divisionnaires
et d'appoint

	Au 25 décembre 1945	Au 25 décembre 1944
Monnaies d'argent . . fr.	30.333.877,90	28.253.137,10
Billon fr.	13.871.621,49	33.673.662,70
Coupures de la Trésorerie fr.	288.428.785,—	209.506.530,—
	<u>fr. 332.634.284,39</u>	<u>271.433.329,80</u>

**Avoirs
à l'Office
des chèques
et virements
postaux**

Les avoirs à l'Office des chèques et virements postaux s'élevaient :
le 25 décembre 1945, à fr. 7.348.382,62
le 25 décembre 1944, à fr. 40.577.685,75

Créances sur l'Etat

La rubrique « Créances sur l'Etat » comprend :

I. — Des certificats de Trésorerie, sans intérêts, acquis par application de conventions conclues en vertu de l'arrêté-loi du 10 mai 1940, et se décomposant comme suit :

Certificats A, Compte propre du Trésor : Certificats de trésorerie remis à la Banque par l'Etat, en contrepartie des avances qui lui sont faites pour ses besoins propres.

Certificats B, Office d'Aide Mutuelle : Certificats remis en contrepartie des avances faites par l'Etat à l'Office d'Aide Mutuelle dont nous expliquons le mécanisme dans la partie de ce rapport consacré aux avances à l'Etat.

Le montant pour lequel les certificats B figurent à l'actif au 25 décembre 1945 représente le solde, à cette date, des avances du Trésor à l'Office d'Aide Mutuelle, pour l'ensemble de ses opérations, compte tenu des sommes encaissées par l'office, qui ne constituent pas une contreprestation des Alliés en « Lend-Lease » ou en « Mutual-Aid » (1).

Certificats C, Forces Alliées : Certificats remis en contrepartie des avances faites par l'Etat aux armées alliées pour le paiement de la solde des troupes. Ces avances sont remboursées par les Gouvernements alliés, dans leurs monnaies dans la mesure de leur utilisation.

(1) Les « certificats A » et les « certificats B » ont été fusionnés en une seule rubrique, le 27 décembre 1945.

Le compte de ces trois catégories d'avances s'établit comme suit :

	Au 25 décembre 1945	Au 25 décembre 1944
Compte du Trésor . . . fr.	18.801.904.000,—	16.513.500.000,—
Office d'Aide Mutuelle . fr.	16.640.000.000,—	1.000.000.000,—
Armées Alliées . . . fr.	5.704.346.000,—	8.425.000.000,—
	<u>fr. 41.146.250.000,—</u>	<u>25.938.500.000,—</u>

Groupées d'après les conventions conclues entre l'Etat et la Banque par application de l'arrêté-loi du 10 mai 1940, les avances à l'Etat se décomposent comme suit :

	Au 25 décembre 1945	Au 25 décembre 1944
Convention du 12 mai 1940 fr.	5.000.000.000,—	5.000.000.000,—
Convention du 4 septembre 1941 :		
— période de l'occupation allemande fr.	12.005.000.000,—	12.005.000.000,—
— depuis la libération . fr.	18.207.750.000,—	3.000.000.000,—
Conventions conclues à Londres fr.	5.933.500.000,—	5.933.500.000,—
	<u>fr. 41.146.250.000,—</u>	<u>25.938.500.000,—</u>

Notre rapport sur les opérations de l'année 1944 donne le détail des sommes avancées au Trésor en vertu des conventions conclues à Londres.

Au bilan au 25 décembre 1944 figurait également une somme de fr. 3.500.000.000,— sous une rubrique intitulée : « Avance spéciale pour l'application de la convention du 25 janvier 1943 ». Il s'agissait d'une avance spéciale au Trésor, destinée à lui permettre de rembourser les avances qui lui avaient été consenties, à Londres, par la Banque du Congo belge. Cette avance était toujours disponible et figurait au passif

sous la rubrique « Trésor public — compte spécial ouvert pour l'application de la convention du 25 janvier 1943 » pour un montant identique à celui de l'actif. La Banque Nationale de Belgique n'étant plus partie à la nouvelle convention intervenue le 16 avril 1945 entre l'Etat et la Banque du Congo belge, les rubriques à l'actif et au passif, relatives à cette avance, ne figurent plus au bilan au 25 décembre 1945.

II. — Autres créances sur l'Etat.

1. *Bon du Trésor* : Convention du 17 octobre 1930, ratifiée par la loi du 27 décembre 1930

fr.	500.000.000,—
-----	---------------

Ce bon représente le solde de la dette de l'Etat du chef du retrait des monnaies allemandes en 1918. Cette dette n'est pas sujette à remboursement avant le 31 décembre 1961, date d'expiration du privilège de la Banque. Avant la prorogation, en 1937, cette date était le 31 décembre 1952.

2. *Convention du 27 juillet 1932, conclue en exécution de la loi du 19 juillet 1932* :

A.	Fonds publics fr.	550.000.000,—	
B.	Titre d'obligation fr.	23.263.701,24	573.263.701,24
		fr.	1.073.263.701,24

Sous ce double intitulé sont groupés :

1°) Un certificat de trésorerie 3 1/2 % à 5 ans, de fr. 550.000.000,—
dont les intérêts servent à l'amortissement du titre d'obligation;

2°) Le solde non amorti du titre d'obligation remis par le Trésor en contrepartie de la perte sur les livres sterling détenues par la Banque le 21 septembre 1931.

Au 25 décembre 1944, ce titre s'élevait à fr.	42.513.701,24
Pendant l'exercice de 1945, les intérêts produits par le certificat de trésorerie se sont élevés à fr.	19.250.000,—
Au 25 décembre 1945, le solde non amorti est donc de fr.	23.263.701,24

Fonds publics et autres titres acquis en vertu des art. 18 et 21 des statuts fr. 653.088.188,96

Fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts

Au 25 décembre 1944, étaient également compris dans cette rubrique les fonds publics acquis en vertu de l'art. 17, 9° des statuts.

Au début du mois de juin 1945, ces valeurs ont été cédées, à leur prix comptable, au Fonds des Rentes créé en vertu de l'arrêté-loi du 18 mai 1945 en vue de régulariser le marché des fonds publics.

Le montant figurant au bilan du 25 décembre 1944, sous l'intitulé « Fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts » comprenait :

Fonds publics acquis en vertu des art. 18 et 21 des statuts fr.	632.839.008,51
Fonds publics acquis en vertu de l'art. 17, 9° des statuts fr.	720.563.785,15
Certificats de trésorerie à court terme . . . fr.	55.000.000,—
Total. . fr.	1.408.402.793,66

La valeur non amortie des terrains et des bâtiments apparaît au bilan au 25 décembre 1945 pour fr. 146.180.000,—

Immeubles, matériel et mobilier

Le matériel et le mobilier, complètement amortis, ne figurent plus dans la rubrique que « pour mémoire ».

Le poste « Immeubles, matériel et mobilier » était porté au bilan au 25 décembre 1944 pour une somme de . . . fr. 148.465.000,—

Valeurs amorties
et à réaliser

Sous cette rubrique figurent « pour mémoire » les valeurs qui, en égard à l'incertitude qui existe quant à la date et au moment de leur réalisation, ne peuvent former la contrepartie des engagements à vue de la Banque.

Valeurs de la
Caisse de pensions
du personnel

Cette rubrique qui, au 25 décembre 1944, était comprise dans les comptes d'ordre pour une somme de fr. 231.200.801,91 a été transférée à l'actif et figure au bilan au 25 décembre pour fr. 237.459.429,77

Elle a sa contrepartie, au passif, dans la rubrique « Caisse de pensions du personnel ».

Comptes
transitoires
de l'actif

Au 25 décembre 1945, les comptes transitoires de l'actif s'établissent comme suit :

a) Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labours fr.	13.402.102,87
b) Intérêts à recevoir sur fonds publics, soit le prorata des intérêts courus au 25 décembre 1945 sur l'ensemble des fonds publics figurant à l'actif fr.	19.050.364,95
c) Timbres fiscaux et postaux, garanties déposées, carnets de chèques timbrés et divers déboursés à récupérer fr.	1.793.794,62
d) Ministère de la Défense Nationale : remboursement réclamé pour encaisses enlevées, pendant l'occupation, par des formations secrètes fr.	2.659.733,40
e) Institut belgo-luxembourgeois du Change : remboursement à réclamer pour frais exposés pour cet Institut fr.	3.141.812,75
f) Fonds des Rentes : remboursement à réclamer pour frais exposés pour ce Fonds fr.	1.134.248,80

g) Trésor public :

1°) remboursement à réclamer pour débours effectués pour la Réforme monétaire et pour opérations de rapatriement . . . fr.	7.559.464,05
2°) remboursement à réclamer pour échange de monnaies et billets étrangers aux rapatriés fr.	90.540.048,20
Total. fr.	<u>139.281.569,64</u>

Les postes d), e), f) et g) 1°, ont leur contrepartie dans les comptes transitoires du passif.

La créance de la Banque Nationale de Belgique sur la Banque d'Emission à Bruxelles s'élève, à la date du 25 décembre 1945 à fr. 64.597.062.357,96

Banque d'Emission
à Bruxelles

Elle s'élevait, le 25 décembre 1944, à . fr. 64.589.460.272,38

L'augmentation provient de l'incorporation, dans ce compte, d'une somme de fr. 7.602.085,58 qui figurait dans les comptes transitoires de l'actif et du passif au 25 décembre 1944 et représentait le montant dont la Banque d'Emission à Bruxelles était redevable envers la Banque, pour solde, au moment de la libération du territoire, de frais exposés pour son fonctionnement.

PASSIF

**Billets de banque
en circulation**

Au 25 décembre 1945, la circulation de billets de banque, nouveau type, émis ensuite des opérations monétaires prévues par l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, s'élèvent à fr. 69.891.717.300,—

Au 25 décembre 1944, cette circulation était
de fr. 38.834.462.600,—

Ces chiffres se décomposent comme suit, par coupures :

Billets de	Au 25 décembre 1945	Au 25 décembre 1944		Différences
fr. 1.000	39.832.874.000	13.986.507.000	<i>en plus</i>	25.846.367.000
fr. 500	19.933.495.500	17.387.217.000	<i>en plus</i>	2.546.278.500
fr. 100	10.125.347.800	7.460.738.600	<i>en plus</i>	2.664.609.200
<hr/>				
Total : fr.	69.891.717.300	38.834.462.600	<i>en plus</i>	31.057.254.700

**Comptes courants
et divers**

Les soldes des comptes-courants et divers se subdivisent comme suit :

	Au 25 décembre 1945	Au 25 décembre 1944
Trésor public fr.	12.458.940,49	20.525.685,62
Organismes régis par une loi spéciale fr.	655.742.527,25	673.059.790,72
Banques fr.	1.606.205.157,16	310.195.776,87
Particuliers fr.	660.003.311,02	1.210.608.306,99
Armées Alliées fr.	158.230.801,93	1.551.346.252,61
Divers fr.	367.903.577,23	65.117.858,81
<hr/>		
Total. . fr.	3.460.544.315,08	3.830.853.671,62

La rubrique « banques » comprend les établissements inscrits sur la liste de la Commission Bancaire et les banques à l'étranger.

La rubrique « Divers » contient, outre des comptes de compensation anciens à concurrence de fr. 35.286.926,31, des engagements résultant d'accréditifs, de chèques déplacés, de mandats de paiement et de dividendes non encore encaissés par les actionnaires.

Par comptes de compensation anciens, il faut entendre l'ensemble des comptes en francs belges dont la Banque est débitrice, par solde, envers l'Office de Compensation belgo-luxembourgeois pour les opérations conclues avant le 10 mai 1940. Ils comprennent les pays suivants : Chili, Espagne, Grèce, Italie, Roumanie et Turquie.

La rubrique « Armées Alliées » était intitulée, au 25 décembre 1944 : « Armées Alliées et Fonds spécial de la Libération ».

Les engagements à vue sont constitués par l'ensemble des billets de banque en circulation et des soldes des comptes courants et divers.

Au 25 décembre 1945 ils s'élèvent à . . . fr.	73.352.261.615,08	
Au 25 décembre 1944 ils s'élevaient à . . . fr.	42.665.316.271,62	

Total
des engagements
à vue

En dehors du compte courant ordinaire du Trésor public compris dans la rubrique des comptes courants, il existe au 25 décembre 1945 deux autres engagements de la Banque envers celui-ci :

Comptes spéciaux
du Trésor

- | | | |
|---|-------------------|--|
| a) le compte indisponible de réévaluation (arrêté-loi n° 5 du 1 ^{er} mai 1944) qui s'élève à . . . fr. | 10.493.184.884,77 | |
| et qui constitue la contrepartie de la réévaluation de l'encaisse en or à l'actif. | | |
| Ce compte figurait déjà au bilan au 25 décembre 1944 pour fr. | 10.493.183.326,17 | |
| b) la provision de fr. | 4.000.000.000,— | |
| à valoir sur le montant des billets ancien type acquis à l'Etat en vertu de l'art. 1 ^{er} , § 2 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944. | | |

Ce dernier compte ne figurait pas au bilan au 25 décembre 1944. Par contre, était inscrit à cette date, et ne figure plus au bilan au 25 décembre 1945, le compte spécial pour l'application de la convention du 25 janvier 1943, qui s'élevait à fr. 3.500.000.000,— et qui constituait la contrepartie de la rubrique de l'actif « Créances sur l'Etat — Avance spéciale pour l'application de la convention du 25 janvier 1943 ».

Capital

Le capital est inchangé à fr. 200.000.000,—

Il est représenté par 200.000 actions de fr. 1.000 nominatives ou au porteur.

Les dispositions de la loi du 17 octobre 1945 établissant un impôt sur le capital sont applicables à la Banque. La question de savoir si la Banque réglera l'impôt sur la base de son actif net au 9 octobre 1944 ou si elle inscrira dans son registre des actionnaires 10.000 actions à attribuer à l'Etat, devra être réglée dans le courant de l'année 1946.

Fonds de réserve

Le Fonds de réserve, prévu par les dispositions de l'art. 6 de l'arrêté royal du 24 août 1939, comprend les rubriques suivantes :

	Au 25 décembre 1945	Au 25 décembre 1944
Réserve statutaire . . . fr.	142.233.745,42	124.286.306,70
Fonds de prévision et comptes d'amortissement		
fr.	310.854.678,73	310.854.678,73

Aux termes de l'art. 6 susdit, à l'expiration du droit d'émission de la Banque, les 3/5 du Fonds de réserve sont acquis à l'Etat.

**Opérations
d'inventaire
différées**

Le solde créditeur de ce compte s'élève, au 25 décembre 1945,
à fr. 459.890.958,32

Il était, au 25 décembre 1944, de fr. 310.888.682,90

Pour les raisons qui ont été indiquées dans notre rapport sur les exercices 1940 à 1944, les soldes du compte de profits et pertes, aux 25 juin et 25 décembre 1945, ont été transférés au compte d'opérations d'inventaire différées.

Ce compte forme la contrepartie des valeurs de la Caisse de pensions du personnel figurant à l'actif.

Caisse de pensions
du personnel

Il représente, au 25 décembre 1945 fr. 237.459.429,77

Cette rubrique figurait au bilan au 25 décembre 1944 dans les comptes d'ordre.

Au 25 décembre 1945, les comptes transitoires du passif s'établissent comme suit :

Comptes
transitoires
du passif

a) Réescompte du portefeuille effets sur la Belgique et sur l'étranger fr.	5.772.702,80
b) Prévision fiscale constituée le 25 décembre 1938 fr.	1.000.000,—
c) Provision pour sommes à décaisser, frais d'essai de lingots d'or, etc. fr.	701.355,93
d) Encaisses enlevées pendant l'occupation par des formations secrètes dans diverses agences, et à récupérer fr.	2.659.733,40
e) Frais généraux à réclamer à l'Institut belgo-luxembourgeois du Change fr.	3.141.812,75
f) Frais généraux à réclamer au Fonds des Rentes fr.	1.134.248,80
g) Frais généraux à réclamer au Trésor public pour la réforme monétaire et pour les opérations de rapatriement fr.	7.559.464,05
Total. . fr.	<u>21.969.317,73</u>

Ces quatre derniers postes ont leur contrepartie dans les comptes transitoires de l'actif.

Comptes spéciaux visés à l'art. 15 et billets anciens non déclarés . . . fr.	55.438.055.321,65	74.134.150.525,11
Comptes courants temporai- rement indisponibles et bloqués visés à l'art. 16		
	fr. 192.761.960,06	259.134.782,19
	<hr/>	<hr/>
	fr. 55.630.817.281,71	74.393.285.307,30

Il est rappelé ici que l'art. 15 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 dispose que les montants des billets déposés sont portés au crédit de comptes spéciaux ouverts d'office au nom des personnes désignées comme propriétaires dans les déclarations par les établissements qui reçoivent les dépôts, et que l'art. 16 précise l'indisponibilité d'avoirs en compte auprès des établissements pouvant recevoir des dépôts n'excédant pas deux ans.

Il est rappelé, en outre, qu'aux termes de l'art. 1^{er} de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 sont acquis à l'Etat le montant des billets non déclarés et celui des billets non présentés à l'échange et au dépôt conformément aux dispositions du dit arrêté-loi. Ce montant, qui ne pourra être déterminé que lorsque les opérations de la réforme monétaire seront terminées, est compris dans celui de fr. 55.438.055.321,65 indiqué ci-dessus, sous déduction d'une somme de fr. 4.000.000.000,—, qui a déjà été portée au crédit d'un compte indisponible du Trésor.

La mise en application des dispositions de l'arrêté ministériel du 5 décembre 1945, pris en exécution de la loi du 14 octobre 1945 relative aux avoirs monétaires bloqués ou temporairement indisponibles aura pour effet de résorber progressivement, à partir du 15 janvier 1946, le solde inscrit en regard du compte « Arrêté-loi du 6 octobre 1944 ».

COMPTES D'ORDRE

<p>Au 25 décembre 1945, le montant des effets non échus remis à l'encaissement par les titulaires de comptes courants est de fr.</p>	68.474.306,37	Effets à l'encaissement
<p>Avoirs à l'étranger de l'Office de Compensation belgo-luxembourgeois, résultant d'accords conclus avant le 10 mai 1940 et dans les opérations desquels la Banque n'est intervenue que comme caissière fr.</p>	61.040.258,41	Office de compensation belgo- luxembourgeois
<p>Les dépôts divers se subdivisent comme suit :</p>		Dépôts divers
<p>Nantissement des comptes d'avances sur fonds publics belges fr. 9.560.334.025,— Autres dépôts fr. 13.756.268.093,22</p>	fr. 23.316.602.118,22	
<p>Cautiionnements statutaires et réglementaires de l'Administration, des Comptoirs d'escompte et du personnel fr.</p>	66.555.135,—	Cautiionnements divers
<p><i>Portefeuille et avoirs divers</i> fr.</p> <p><i>Valeurs diverses dont l'Etat est propriétaire :</i></p> <p>Act. ord. S.N.C.F.B. . . . fr. 1.000.000.000,— Obl. part. S.N.C.F.B. . . . fr. 638.305.187,— Annuités souscrites par la Colonie du Congo belge fr. 1.228.759.743,26</p>	68.697.104,61	Trésor public

Bons du trésor du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg (accord belgo-luxembourgeois) . . . fr.	1.026.562.500,—	
Valeurs diverses . . . fr.	732.262.430,—	4.625.889.860,26

Valeurs diverses dont l'Etat est dépositaire :

Valeurs déposées par des tiers fr.	4.726.148.692,60	
Service de la dette inscrite fr.	9.772.930.600,—	
Caisse des Dépôts et Consignations fr.	23.522.577.555,29	
Valeurs déposées en cautionnement fr.	666.242.661,15	38.687.899.509,04

<i>Valeurs à délivrer</i> fr.	3.854.837.122,50	
<i>Titres retirés de la circulation</i> fr.	8.992.680,—	
<i>Fonds d'amortissement de la Dette publique</i> . fr.	6.172.336.655,—	
<i>Fonds monétaire :</i>		
Fonds publics fr.	917.360.477,50	
<i>Réserve des Chèques Postaux :</i>		
Or fr.	751.615.310,74	
		fr. 55.087.628.719,65

Fonds des rentes,
titres déposés

Valeurs détenues en dépôt par la Banque au 25 décembre 1945, et appartenant au Fonds des rentes créé en vertu de l'arrêté-loi du 18 mai 1945	fr.	1.523.272.046,50
--	-----	------------------

Caisse Générale
d'Epargne
et de Retraite

a) Placements provisoires au 25 décembre 1945 fr.	2.617.955.524,56	
b) Nantissements de prêts fr.	26.515.400,—	
		fr. 2.644.470.924,56

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

CREDIT

Rubriques	1 ^{er} semestre (francs)	2 ^e semestre (francs)	Total (francs)
1. <i>Escompte, change, intérêts et commissions</i> fr. Y compris le réescompte au 25 juin 1945.	37.288.099,21	52.868.437,24	90.156.536,45
2. <i>Révenus des fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts</i> fr. Comprend jusqu'au 3 juin 1945 les intérêts produits par les fonds publics cédés au Fonds des Rentes.	27.061.504,75	14.294.749,00	41.356.253,75
3. <i>Droits de garde, courtage et loyers des coffres</i> fr.	4.215.893,70	6.290.175,64	10.506.069,34
4. <i>Rentrées sur valeurs amorties et à réaliser</i> fr.	103.810,70	38.805,95	142.616,65
5. <i>Redevances et bonifications de l'Etat :</i>			
a) Ristourne du droit de timbre sur la circulation fiduciaire (arrêté royal du 24 août 1939, art. 34) fr.	37.849.933,80	45.760.662,86	83.110.596,66
b) Bonification de 0,25 % par an sur la fraction de la circulation correspondant à la dette de l'Etat (arrêté royal du 24 août 1939, art. 33) fr.	44.199.699,52	53.072.536,05	97.272.235,57
A reporter.....fr.	150.218.941,68	172.325.366,74	322.544.308,42

Rubriques	1 ^{er} semestre (francs)	2 ^e semestre (francs)	Total (francs)
Report.....fr.	150.218.941,68	172.325.366,74	322.544.308,42
c) Bonification de 0,25 % par an sur le montant des petites coupures émises pour compte du Trésor (conventions des 19 avril 1935 et 9 décembre 1944 respectivement conclues en exécution de l'arrêté royal du 16 avril 1935 et de l'arrêté-loi du 10 mai 1940) fr.	5.999.705,91	6.402.986,82	12.402.692,73
6. Recettes exceptionnelles :			
a) <i>Remboursement par le Trésor des débours expo- sés antérieurement (1938- 1944) pour la mise en sécurité de l'encaisse-or et d'autres fonds et valeurs (arrêté royal du 1^{er} février 1938, art. 61 et 62) ... fr.</i> Ce poste figurait au bilan au 25 décembre 1944 dans les comptes transitoires de l'actif et du passif.	61.839.913,82	—	61.839.913,82
b) <i>Récupération de courtages et d'impôts de bourse pour la période de 1939 à 1944, par suite de la cession au Fonds des Rentes des titres acquis en vertu de l'art. 17, 9^e des statuts (arrêté-loi du 18 mai 1945)</i>	30.531.284,45	—	30.531.284,45
Total du crédit. . fr.	248.589.845,86	178.728.353,56	427.318.199,42

DEBIT

Rubriques	1 ^{er} semestre (francs)	2 ^e semestre (francs)	Total (francs)
<p>1. <i>Frais généraux</i> fr.</p> <p>Ces frais constituent la totalité des frais généraux de l'Administration centrale, de la Succursale et des 42 agences en 1945.</p>	82.089.229,76	70.106.157,82	152.145.387,58
<p>2. <i>Subvention à la Caisse de pensions du personnel</i> fr.</p> <p>Participation de la Banque dans la constitution des rentes de retraite, de veuve et d'orphelins.</p>	3.070.000,—	4.075.000,—	7.145.000,—
<p>3. <i>Amortissements immeubles, matériel et mobilier</i> fr.</p> <p>Se rapportent au coût de travaux exécutés aux immeubles pendant l'année 1945 et à l'amortissement du matériel et du mobilier qui est porté dès lors « pour mémoire » dans les écritures.</p>	676.203,05	4.312.701,45	4.988.904,50
<p>4. <i>Réacompte</i> fr.</p>	3.172.373,85	5.772.702,80	8.945.076,65
<p>5. <i>Versement à la réserve statutaire</i> (arrêté royal du 24 août 1939, art. 20, § 2) :</p> <p>a) Complément du produit au-delà de 3,5 % pour les exercices 1939 à 1944, des fonds publics dépassant le capital, les réserves et les comptes d'amortissement, par suite de la récupération des courtages et des</p>			
A reporter.....fr.	88.957.806,66	84.266.562,07	173.224.368,73

Rubriques	1 ^{er} semestre (francs)	2 ^e semestre (francs)	Total (francs)
Report.....fr.	88.957.806,66	84.266.562,07	173.224.368,73
impôts de bourse afférents aux opérations effectuées en vertu de l'art. 17, 9 ^e des statuts fr.	15.480.298,07		15.480.298,07
b) Produit du semestre... fr.	2.467.140,65		2.467.140,65
6. Redevances à l'Etat :			
a) Produit des opérations d'escompte excédant 3,5 % fr.	2.603,81	1.226,70	3.830,51
b) Droit de timbre sur la circulation fiduciaire fr.	37.349.933,80	46.965.901,40	84.315.835,20
c) Rectification aux ristour- nes antérieures du droit de timbre sur la circula- tion fiduciaire. Cette rec- tification se rapporte à des cessions d'or effec- tuées à Londres, d'août 1940 à mai 1944 fr.	—	403.633,53	403.633,53
d) Rectification aux bonifica- tions antérieures de 0,25 % par an sur la dette de l'Etat, à concurrence des décaissements effectués par l'Office des Chèques Postaux à valoir sur les billets ancien type déposés dans les bureaux de poste en application de l'arrêté- loi du 6 octobre 1944. Elle se rapporte également à la ristourne au Trésor de la même bonification à con-			
A reporter.....fr.	144.257.782,99	131.637.323,70	275.895.106,69

Rubriques	1 ^{er} semestre (francs)	2 ^e semestre (francs)	Total (francs)
Report.....fr.	144.257.782,99	131.637.323,70	275.895.106,69
currence du solde moyen des avoirs de l'Office des Chèques postaux versés dans les caisses de la Banque du 7 septembre au 30 novembre 1944 fr.	—	2.420.817,31	2.420.817,31
7. Opérations d'inventaires dif- férées :			
Solde bénéficiaire du compte de profits et pertes, com- prenant des recettes excep- tionnelles nettes à concur- rence de fr. 76.890.900,20 au cours du 1 ^{er} semestre 1945 fr.	104.332.062,87	44.670.212,55	149.002.275,42
Total du débit. . fr.	248.589.845,86	178.728.353,56	427.318.199,42

Le Conseil de Régence,

ADOLPHE BAUDEWYNS, *Vice-Gouverneur*,
LÉOPOLD SMEERS,
PIERRE BERGER,
JEAN VAN NIEUWENHUYSE,
HUBERT ANSIAUX,
GEORGES LALOUX,
CHARLES DE LAUSNAY,
LÉOPOLD FRATEUR,
EUGÈNE VAN ROMPA,
ANDRÉ PELTZER,
PAUL CHARLES,
HENRI DERAEDT,
ANDRÉ HUYSSSENS,
LÉON BEKAERT.

Le Gouverneur,

MAURICE FRÈRE,

Bilans

Comptes de Profits et Pertes

Comptes d'ordre

25 JUIN 1945

PASSIF

Billets de banque en circulation		Fr. 58.162.386.000,—
Comptes courants et divers :		
Trésor public	Fr. 10.373.148,74	
Organismes régis par une loi spéciale	846.553.023,83	
Banques	1.531.094.025,92	
Particuliers	605.374.516,43	
Armées alliées	1.702.553.129,48	
Divers	268.111.877,03	
		4.964.059.721,43
Total des engagements à vue.		63.126.445.721,43
Trésor public : Compte indisponible de réévaluation (arrêté-loi n° 5 du 1 ^{er} mai 1944)		10.493.183.326,17
Capital		200.000.000,—
Fonds de réserve :		
a) Réserve statutaire		142.233.745,42
b) Fonds de prévision et compte d'amortissement		310.854.678,73
Opérations d'inventaire différées		415.220.745,77
Comptes transitoires		24.584.176,74
		74.712.522.394,26
Arrêté-loi du 6 octobre 1944 :		
<i>Comptes spéciaux visés à l'art. 15 et billets anciens non déclarés</i>	68.749.226.319,36	
<i>Comptes courants temporairement indisponibles et bloqués visés à l'art. 16</i>	213.161.426,92	
		68.962.387.746,28
Total du passif.		143.674.910.140,54

Frais généraux		Fr. 82.039.229,76
Subvention à la Caisse de pensions du personnel .		3.070.000,—
Amortissements sur immeubles, matériel et mobilier .		676.203,05
Réescompte au 25 juin 1945 .		3.172.373,85
Versement à la réserve statutaire (arrêté royal du 24 août 1939, art. 20, § 2)		
Excédent au-delà de 3 ½ % du produit des Fonds publics dépassant le capital, les réserves et le compte d'amortissement .		
a) Complément du produit des exercices 1939 à 1944 .		15.480.298,07
b) Produit du 1 ^{er} semestre 1945 .		2.467.140,65
Redevances à l'Etat :		
a) Produit des opérations d'escompte excédant 3 ½ % .	Fr. 2.603,81	
b) Droit de timbre sur la circulation fiduciaire .	37.349.933,80	37.352.537,61
Opérations d'inventaire différées .		104.332.062,87
		248.589.845,86

COMPTES D'ORDRE

Effets à l'encaissement .	
Office de Compensation Belgo-Luxembourgeois. — Comptes de Compensation à l'étranger .	
Dépôts divers :	
<i>Nantissement des comptes d'avances sur fonds publics belges</i>	
<i>Autres dépôts</i> .	
Cautionnements divers .	
Trésor public :	
<i>Portefeuille et avoirs divers</i> .	
<i>Valeurs diverses dont l'Etat est propriétaire :</i>	
Act. ord. S.N.C.F.B. .	
Obl. participantes S.N.C.F.B. .	
Annuités souscrites par Colonie du Congo .	
Valeurs diverses .	
<i>Valeurs diverses dont l'Etat est dépositaire :</i>	
Valeurs déposées par des tiers .	
Service de la Dette inscrite .	
Caisse des Dépôts et Consignations .	
Valeurs déposées en cautionnements .	
<i>Valeurs à délivrer</i> .	
<i>Titres retirés de la circulation</i> .	
<i>Fonds d'amortissement de la Dette publique</i> .	
Fonds monétaire :	
Fonds publics .	
<i>Réserve des chèques postaux :</i>	
Or .	
Fonds des rentes, titres déposés .	
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite :	
<i>Placements provisoires</i> .	
<i>Nantissements de prêts</i> .	
Valeurs de la Caisse de pensions du personnel .	

PERTES AU 25 JUIN 1945

CREDIT

Escompte, change, intérêts et commissions	Fr. 37.288.099,21
Revenus des fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts	27.061.504,75
Droits de garde, courtages et loyers des coffres	4.215.893,70
Rentrées sur valeurs amorties et à réaliser	103.810,70
Redevances et bonifications de l'Etat :	
a) Ristourne du droit de timbre sur la circulation fiduciaire (arrêté royal du 24 août 1939, art. 34)	37.349.933,80
b) Bonification de 0,25 % par an sur la dette de l'Etat (arrêté royal du 24 août 1939, art. 33)	44.199.699,52
c) Bonification de 0,25 % par an sur le montant des petites coupures émises pour compte du Trésor (conventions des 19 avril 1935 et 9 décembre 1944 respectivement conclues en exécution de l'arrêté royal du 16 avril 1935 et de l'arrêté-loi du 10 mai 1940)	5.999.705,91
Recettes exceptionnelles :	
a) Remboursement par le Trésor des débours exposés antérieurement (1938-1944) pour la mise en sécurité de l'encaisse en or et d'autres fonds et valeurs (arrêté royal du 1 ^{er} février 1938, art. 61 et 62)	Fr. 61.839.913,82
b) Récupération de courtages et d'impôts de bourse pour la période 1939 à 1944 par suite de la cession au Fonds des Rentes des titres acquis en vertu de l'art. 17, 9 ^o des statuts (arrêté-loi du 18 mai 1945)	30.531.284,45
	<u>92.371.198,27</u>
	156.218.647,59
	<u>248.589.845,86</u>

AU 25 JUIN 1945

	Fr. 59.975.312,44
	61.040.258,41
	Fr. 10.355.184.792,50
	13.897.095.237,61
	<u>24.252.280.030,11</u>
	65.685.135,—
	71.408.703,21
Fr. 1.000.000.000,—	
638.305.187,—	
1.228.759.743,26	
732.262.530,—	
	<u>3.599.327.460,26</u>
Fr. 4.735.749.018,72	
10.164.165.200,—	
21.533.691.528,79	
642.733.780,15	
	<u>37.076.339.527,66</u>
	4.163.305.532,50
	65.386.270,—
	5.986.784.555,—
	910.216.227,50
	751.615.310,74
	<u>52.624.383.586,87</u>
	834.910.925,50
	3.101.768.646,51
	25.355.700,—
	<u>3.127.124.346,51</u>
	232.236.012,64

ACTIF

BILAN AU

Encaisse en or	Fr. 20.890.029.612,21
Produit indisponible en or de la réévaluation de l'encaisse (arrêté-loi n° 5 du 1 ^{er} mai 1944)	10.493.184.884,77
Total de l'encaisse en or.	31.383.214.496,98
Avoirs en devises étrangères } à vue	1.953.991.699,39
} à terme	1.640.825.514,05
Effets en francs belges sur l'étranger	3.813.252,20
Effets sur la Belgique } Effets commerciaux	412.949.555,57
} Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	862.000.000,—
Avances sur fonds publics	259.309.478,76
Monnaies divisionnaires et d'appoint	332.634.284,39
Avoirs à l'Office des chèques et virements postaux	7.348.382,62
Créances sur l'Etat :	
<i>Certificats de trésorerie acquis par application de conventions conclues en vertu de l'arrêté-loi du 10 mai 1940 :</i>	
Certificats A, compte du Trésor	18.801.904.000,—
» B, Office d'Aide Mutuelle	16.640.000.000,—
» C, Forces alliées	5.704.346.000,—
<i>Autres créances :</i>	
Bon du Trésor : Convention du 17 octobre 1930 ratifiée par la loi du 27 décembre 1930	500.000.000,—
Fonds publics : fr. 550.000.000,—	} Convention du 27 juillet 1932 conclue en exécution de la loi du 19 juillet 1932
Titre d'oblig. : fr. 23.263.701,24	
Fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts	573.263.701,24
Immeubles, matériel et mobilier	653.088.188,96
Valeurs amorties et à réaliser	146.180.000,—
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	pour mémoire
Comptes transitoires	237.459.429,77
	139.281.569,64
	80.251.609.553,57
Banque d'Emission à Bruxelles	64.597.062.357,96
Total de l'actif.	144.848.671.911,53

Billets de banque en circulation		Fr. 69.891.717.300,—
Comptes courants et divers :		
Trésor public	Fr. 12.458.940,49	
Organismes régis par une loi spéciale	655.742.527,25	
Banques	1.606.205.157,16	
Particuliers	660.003.311,02	
Armées alliées	158.230.801,93	
Divers	367.903.577,23	
		<u>3.460.544.315,08</u>
Total des engagements à vue.		<u>73.352.261.615,08</u>
Trésor public {	Compte indisponible de réévaluation (arrêté-loi n° 5 du 1-5-1944)	10.493.184.884,77
	Provision à valoir sur le montant des billets acquis à l'Etat en vertu de l'art. 1 ^{er} , § 2 de l'arrêté-loi du 6-10-1944	4.000.000.000,—
Capital		200.000.000,—
Fonds de réserve :		
a) Réserve statutaire		142.233.745,42
b) Fonds de prévision et compte d'amortissement		310.854.678,73
Opérations d'inventaire différées		459.890.958,32
Caisse de Pensions du Personnel		237.459.429,77
Comptes transitoires		21.969.317,73
		<u>89.217.854.629,82</u>
Arrêté-loi du 6 octobre 1944 :		
Comptes spéciaux visés à l'art. 15 et billets anciens non déclarés	Fr. 55.438.055.321,65	
Comptes courants temporairement indisponibles et bloqués visés à l'art. 16	192.761.960,06	
		<u>55.630.817.281,71</u>
Total du passif.		<u>144.848.671.911,53</u>

DEBIT

COMPTE DE PROFITS ET

Frais généraux		Fr. 70.106.157,82
Subvention à la Caisse de pensions du personnel		4.075.000,—
Amortissements sur immeubles, matériel et mobilier		4.812.701,45
Réescompte au 25 décembre 1945		5.772.702,80
Redevances à l'Etat :		
a) Produit des opérations d'escompte excédant 3 ½ %	Fr. 1.226,70	
b) Droit de timbre sur la circulation fiduciaire	46.965.901,40	
c) Rectification aux ristournes antérieures du droit de timbre sur la circulation fiduciaire	403.633,53	
d) Rectification aux bonifications antérieures de 0,25 % par an sur la dette de l'Etat	2.420.817,31	49.791.578,94
Opérations d'inventaire différées		44.670.212,55
		<u>178.728.353,56</u>

COMPTES D'ORDRE

Effets à l'encaissement	
Office de Compensation Belgo-Luxembourgeois. — Comptes de Compensation à l'étranger	
Dépôts divers :	
<i>Nantissement des comptes d'avances sur fonds publics belges</i>	
<i>Autres dépôts</i>	
Cautionnements divers	
Trésor public :	
<i>Portefeuille et avoirs divers</i>	
<i>Valeurs diverses dont l'Etat est propriétaire :</i>	
Act. ord. S.N.C.F.B.	
Obl. participantes S.N.C.F.B.	
Annuités souscrites par Colonie du Congo	
Bons du Trésor du Gouv. Grand-Ducal (Acc. belg.-lux.)	
Valeurs diverses	
<i>Valeurs diverses dont l'Etat est dépositaire :</i>	
Valeurs déposées par des tiers	
Service de la Dette inscrite	
Caisse des Dépôts et Consignations	
Valeurs déposées en cautionnements	
<i>Valeurs à délivrer</i>	
<i>Titres retirés de la circulation</i>	
<i>Fonds d'amortissement de la Dette publique</i>	
Fonds monétaire :	
Fonds publics	
<i>Réserve des chèques postaux :</i>	
Or	
Fonds des rentes, titres déposés	
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite :	
<i>Placements provisoires</i>	
<i>Nantissements de prêts</i>	

PERTES AU 25 DECEMBRE 1945

CREDIT

Escompte, change, intérêts et commissions	Fr. 52.868.437,24
Revenus des fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts	14.294.749,—
Droits de garde, courtages et loyers des coffres	6.290.175,64
Rentrées sur valeurs amorties et à réaliser	38.805,95
Redevances et bonifications de l'Etat :	
a) Ristourne du droit de timbre sur la circulation fiduciaire (arrêté royal du 24 août 1939, art. 34)	45.760.662,86
b) Bonification de 0,25 % par an sur la dette de l'Etat (arrêté royal du 24 août 1939, art. 33)	53.072.536,05
c) Bonification de 0,25 % par an sur le montant des petites coupures émises pour compte du Trésor (conventions des 19 avril 1935 et 9 décembre 1944 respectivement conclues en exécution de l'arrêté royal du 16 avril 1935 et de l'arrêté-loi du 10 mai 1940)	6.402.986,82
	<hr/>
	178.728.353,56

AU 25 DECEMBRE 1945

.	Fr. 68.474.306,37
.	61.040.258,41
.	Fr. 9.560.334.025,—
.	13.756.268.093,22
	<hr/>
.	23.316.602.118,22
.	66.555.135,—
.	68.697.104,61
Fr. 1.000.000.000,—	
638.305.187,—	
1.228.759.743,26	
1.026.562.500,—	
732.262.430,—	
	<hr/>
	4.625.889.860,26
Fr. 4.726.148.692,60	
9.772.930.600,—	
23.522.577.555,29	
666.242.661,15	
	<hr/>
.	38.687.899.509,04
.	3.854.837.122,50
.	8.992.680,—
.	6.172.336.655,—
.	917.360.477,50
.	751.615.310,74
	<hr/>
.	55.087.628.719,65
.	1.523.272.046,50
.	2.617.955.524,56
.	26.515.400,—
	<hr/>
	2.644.470.924,56

Rapport du Collège des Censeurs

Messieurs,

L'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 1945 a pris acte du désir de M. le Président Jules Vanderstegen de ne pas renouveler son mandat.

Cette décision nous a causé de vifs regrets.

M. Vanderstegen, élu censeur le 26 août 1929, a prêté à la Banque pendant plus de seize ans, le concours dévoué d'une précieuse expérience.

Le Collège perd en lui un collègue particulièrement averti, qui a présidé ses séances avec une intelligence toujours en éveil et un souci constant des intérêts de la Banque.

Nous conserverons de M. Vanderstegen un souvenir fidèle et reconnaissant pour l'autorité avec laquelle il a, pendant sept ans, guidé nos travaux.

En séance du 18 juillet 1945, le Collège a, conformément aux dispositions de l'art. 54 des statuts, procédé à l'élection d'un nouveau président. M. Victor Parein, un des membres les plus anciens de notre Collège, a été désigné, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions.

A l'Assemblée générale ordinaire du 27 août 1945, M. Julien Papart, directeur général de l'Union des Coopérateurs du Bassin de Charleroi, membre de la Commission Bancaire depuis le 6 août 1935 et membre du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, a été élu censeur, en remplacement de M. Jules Vanderstegen.

Messieurs,

Au cours de l'exercice 1945, nous avons procédé à des vérifications d'écritures, à des inspections de service et à des sondages dans les existences d'inventaire.

Conformément aux dispositions de l'art. 66 des statuts, nous avons examiné et voté les budgets des dépenses qui nous ont été présentés par le Conseil de Régence. Nous avons également procédé au contrôle de l'utilisation de ceux-ci et consacré plusieurs séances à la question de l'application de la loi sur la sécurité sociale.

Après un examen détaillé des écritures sociales, nous avons donné notre approbation aux bilans et aux comptes de profits et pertes tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil de Régence aux 25 juin et 25 décembre 1945.

En attendant le règlement de la créance de la Banque sur la Banque d'Emission à Bruxelles, nous avons donné également notre accord pour le virement des soldes bénéficiaires des deux semestres au compte « Opérations d'inventaire différées ».

Le Conseil général, qui règle définitivement la répartition des bénéfiques, a donné son accord sur leur réservation.

Nous nous plaignons à reconnaître l'aide fournie par le personnel de la Banque pour faciliter notre mission de surveillance et à constater le soin et le dévouement avec lesquels les services, particulièrement mis à contribution, se sont acquittés des tâches qui leur incombent, comme de celles, importantes et nombreuses, qu'impose l'exécution des mesures relatives à l'assainissement monétaire et au rapatriement.

Le Collège des Censeurs,

ERNEST JURION,
LÉON RIGO,
ALBERT DEWANDRE,
FRANZ LOONTJENS,
EMIEL VAN DIEVOET,
MAURICE MOGIN,
FERNAND DUCHÈNE,
JEAN BRAT,
JULIEN PAPART.

Le Président,

VICTOR PAREIN.

Administration centrale

Succursales = Agences

Comités et Comptoirs d'Escompte

Grand-Duché de Luxembourg

ADMINISTRATION CENTRALE

COMITE DE DIRECTION, CONSEIL DE REGENCE, COLLEGE DES CENSEURS

GOUVERNEUR : M. MAURICE FRÈRE.

VICE-GOUVERNEUR : M. ADOLPHE BAUDEWYNS,
DIRECTEURS : MM. LÉOPOLD SMEERS,
PIERRE BERGER,
JEAN VAN NIEUWENHUYSE,
FRANZ DE VOGHEL (*),
HUBERT ANSLAUX.

REGENTS : MM. GEORGES LALOUX,
CHARLES DE LAUSNAY,
LÉOPOLD FRATEUR,
EUGÈNE VAN ROMPA,
ANDRÉ PELTZER,
PAUL CHARLES,
HENRI DERAEDT,
ANDRÉ HUYSSENS,
LÉON BEKAERT.

CENSEURS : MM. VICTOR PAREIN, *Président*,
ERNEST JURION,
LÉON RIGO,
ALBERT DEWANDRE,
FRANZ LOONTJENS,
EMIEL VAN DIEVOET,
MAURICE MOGIN,
FERNAND DUCHÈNE,
JEAN BRAT,
JULIEN PAPART,

SECRETAIRE : M. THOMAS BASYN,
TRESORIER : M. HENRI SONTAG.

Commissaire du Gouvernement : M. JOSEPH VANHEURCK.

(*) Voir p. 39.

SERVICES GENERAUX

<i>Comptabilité générale :</i>	MM. P. BASTINÉ,	<i>Sous-Directeur.</i>
<i>Escompte :</i>	G. PIRSOU, L,	»
<i>Inspection générale :</i>	P. BAUDEWYNS,	»
<i>Etudes Economiques :</i>	J.-J. VINCENT,	»
<i>Service du Personnel :</i>	A. BOVYN,	»
<i>Caisse Centrale :</i>	F. SIMONART,	<i>Inspecteur Général.</i>
<i>Caisse des Recouvrements :</i>	R. HAMÈS,	»
<i>Titres :</i>	A. EGGELPOELS,	»
<i>Service Etranger :</i>	R. LIBRECK,	»
<i>Secrétariat général :</i>	J. VAN KESSEL,	»
<i>Contentieux :</i>	E. CHARLES,	»
<i>Imprimerie :</i>	CH. AUSSEMS,	<i>Ingénieur en Chef des serv. techn.</i>
<i>Caisse de l'Etat :</i>	L. LAVIOLETTE,	<i>Chef de division.</i>
<i>Bâtiments :</i>	H. JAMBERS,	»
<i>Service médico-social :</i>	D ^r L. HANNAERT.	

Comité d'Escompte :	MM. P. ECTORS,
	J. DE COOMAN,
	P. DELBAERE,
	O. BOSSAERT,
	H. FÉRON,
	E. HAYOIT.

SUCCURSALES

Anvers

Administrateur : M. A. NEVEN.
Secrétaire : M. J. VANDERGUCHT.
Comité d'Escompte : MM. E. BRACHT,
E. VAN LECKWYCK,
E. VAN ROMPA.

Liège

Administrateur : M. A. HIERNAUX.
Comptoir d'Escompte : MM. CHEVALIER M. DE LAMINNE DE BEX,
E. LAMARCHE,
P. DE HARENNE-T'SERSTEVENS,
P. HERMAN.

AGENCES

AGENCES AUPRES DESQUELLES EST ETABLI UN COMPTOIR

	<i>Agents</i>	<i>Membres des Comptoirs d'Escompte</i>
Alost	MM. L. DEHOUX,	MM. CH. VANDER HAEGEN, P. MICHIELS, F. CALLEBAUT.
Arlon	L. HAULOT,	MM. M. LEFEVRE, F. LEPAGE, L. DE MATHELIN.
Ath	J. LELEUX,	MM. E. DUCHATEAU, H. DUCHATEAU, A. DESCAMPS.
Audenarde	P. HERTSCHAP, <i>a. i.</i>	MM. R. DE BEER, J. MAERE, R. VAN CAUWENBERGHE.

	<i>Agents</i>	<i>Membres des Comptoirs d'Escompte</i>
Bruges	MM. E. RENARD,	MM. R. TERMOTE, BARON K. VAN CALOEN, R. RAPPAERT DE GRASS.
Charleroi	G. WILLAME,	MM. L. DEWANDRE, BARON P. GENDEBIEN, A. GILLIEAUX, F. PHILIPPE.
Courtrai	M. DE SCHAEPMEESTER,	MM. M. DE CONINCK, J. DUMONT, P. DELVA.
Dinant	J. LEMAITRE,	MM. L. LAURENT, R. DECOUX, M. SCHOOFS.
Eecloo	K. DEWAELE,	MM. J. SPAEY, R. VAN BRABANDT, C. VAN DAMME.
Gand	G. THIRIAUX,	MM. BARON BRAUN, F. BEERNAERTS, COMTE H. DE HEMPTINNE.
Grammont	A. TOURNAY,	MM. G. FLAMANT, J. RENS, P.-E. WILLOCK.
Hasselt	A. DE VULDER,	MM. P. NAVEAU DE MARTEAU, A. JANSSENS, J. SPAAS.
Huy	BARON E. DE MOREAU D'ANDROY.	MM. C. PRION, J. PREUD'HOMME, H. DELATRE, COMTE G. DE LIEDEKERKE.

	<i>Agents</i>	<i>Membres des Comptoirs d'Escompte</i>
La Louvière	MM. R. DEFEVRIMONT,	MM. L. GRAFE, H. TOMBEUR, L. PONCEAU.
Louvain	J. HAUTAIN,	MM. A. BAUCHAU, G. DE LAVELEYE, R. VAN DER VAEREN.
Malines	G. MATAGNE,	MM. P. CARTUYVELS, L. LEMAIRE, J. VIGNERON.
Mons	J. DUPONT,	MM. E. MENIER, M. DE RAUW, A. FRANEAU.
Mouscron	G. GINION,	MM. E. BLANCKE, H. STORME, A. SCARCEZ.
Namur	A. CARLIER,	MM. F. HICGUET, O. HICGUET, L. HUART.
Neufchâteau	R. DROULANS, <i>a. i.</i>	MM. CHEVALIER E. ZOUDE, L. GOURDET, A. MINETTE.
Nivelles	A. CAUPAIN,	MM. A. VAN GINDERTAELEN, E. DE STREEL, E. DESCAMPE.
Ostende	F. COLLUMBIEN,	MM. F. VAN CAILLIE, E. DEVRESE, F. LOOTENS.

	<i>Agents</i>	<i>Membres des Comptoirs d'Escompte</i>
Péruwels	MM. P. FABRI,	MM. J. BREBART-CARBONELLE, H. LEMAIRE, M. SIMON.
Philippeville	A. DERENNE,	MM. R. DUCHATEAU, A. PEPIN, P. DE WEISSENBRUCH.
Renais	ED. BURLION,	MM. C. DUPONT, R. VAN BUTSELE, J. DELERS.
Roulers	A. VAN COETSEM,	MM. F. DE CLERCQ-CARLIER, A. DE MEESTER-D'HOORE, J. SOUBRY,
Saint-Nicolas	F. LEFEVER,	MM. C. STANDAERT, F. BEHAEGEL, F. POPPE.
Soignies	J. LEJUSTE,	MM. L. BASTIN-PONCEAU, G. DEFEVRIMONT, H. LE MAISTRE D'ANSTAING.
Termonde	J. VANDENBOSCH,	MM. J. VAN DAMME, J. DE COENE, E. VANDEN BERGHE.
Tirlemont	H. COLIN,	MM. L. BEAUDUIN, J. GILAIN, L. HALFLANTS.
Tongres	E. HUYBRECHT,	MM. J. BEAUDUIN, F. GHINEAU, W. WILSENS,

	<i>Agents</i>	<i>Membres des Comptoirs d'Escompte</i>
Tournai	MM. P. POTVIN,	MM. E. CARBONNELLE, V. VANDERBORGHT, V. LEFEBVRE, E. THORN.
Turnhout	F. VAN BAEL,	MM. J. DE RIDDER, J. DIERCKSENS, L. JANSEN.
Verviers	M. CHAUVIAUX,	MM. A. PELTZER, L. VAN GINDERTAELEN, VICOMTE A. SIMONIS.

AGENCES AUPRES DESQUELLES IL N'EST PAS ETABLI DE COMPTOIR

	<i>Agents</i>
Boom	MM. J. MASSET,
Furnes	CH. SIBILLE,
Malmédy	L. VANDERWINKEL,
Marche	F. FISENNE,
Wavre	G. SEMAILLE,
Ypres	L. NEYRINCK, <i>a. i.</i>

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

	<i>Agent</i>	<i>Membres du Comptoir d'Escompte</i>
Luxembourg	M. J. POTVIN,	MM. E.-J. COLLETTE, A. GROENEN, J. NEUBERG.

ANNEXES

**RELEVÉ DES FONDS PUBLICS
CONSTITUANT AU 25 DÉCEMBRE 1945
LES DIVERS PORTEFEUILLES DE LA BANQUE**

**A. — Fonds publics acquis en vertu de la convention du 27 juillet 1932
conclue en exécution de la loi du 19 juillet 1932 :**

3 1/2 % Certificats de Trésorerie 25 juin-25 décembre, à l'échéance du
25 juin 1948.

B. — Fonds publics acquis en vertu des statuts :

3 % Dette belge, 1^{re} série.
3 % Dette belge, 2^e série.
3 % Dette belge, 3^e série.
3 1/2 % Dette belge 1937.
3 1/2 % Dette belge 1943.
4 % Dette belge unifiée, 1^{re} série.
4 % Dette belge unifiée, 2^e série.
3 1/2 % Certificats de Trésorerie 1942, 1^{re} série.
3 1/2 % Certificats de Trésorerie 1942, 2^e série.
3 1/2 % Certificats de Trésorerie 1944, 1^{re} série.
3 1/2 % Certificats de Trésorerie 1944, 2^e série.
3 % Emprunt à lots 1941.
2 1/2 % Caisse d'annuités dues par l'Etat.
3 % Caisse d'annuités dues par l'Etat.
4 % Caisse d'annuités dues par l'Etat.
4 % Lloyd Royal belge.
4 % Actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de
fer belges.

- Actions de jouissance de la Société Nationale des Chemins de fer belges.
- 3 % Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux, janvier-juillet.
- 3 % Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux, mai-novembre.
- 4 1/4 % Société Intercommunale de la Rive gauche de l'Escaut.
Lots Congo 1888.
- 4 % Dette coloniale 1906.
- 4 % Dette coloniale 1936.
- 4 % Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs africains
15 janvier-juillet.
- 4 % Actions privilégiées Chemins de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo « Léokadi ».
Actions de jouissance Chemins de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo « Léokadi ».
- 4 % Obligations participantes Union Nationale des Transports fluviaux « Unatra ».
Actions de jouissance Union Nationale des Transports fluviaux « Unatra ».
Actions Banque du Congo belge.
Actions Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
Actions Banque des Règlements Internationaux libérées de 25 %, émission belge.

RECAPITULATION GENERALE
DU MOUVEMENT DES OPERATIONS
PENDANT L'EXERCICE 1945

1. — OPERATIONS FAITES PAR LA BANQUE POUR SON PROPRE COMPTE

(en milliers de francs).

LOCALITÉS	EFFETS ESCOMPTÉS					COMPTES COURANTS D'AVANCES			COMPTES COURANTS DIVERS							
	sur la Belgique		présentés à l'encaissement (1)		Impayés	Nombre de comptes ouverts	Débit	Crédit	au débit		au crédit		Effets remis à l'encaissement par les titulaires		Versements au crédit de comptes ouverts dans d'autres localités	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant					Montant	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Anst	166	20.927	256	21.324	4	19	5.307	6.209	2.445	298.534	2.443	289.079	13	1.079	1.610	1.108.535
Arlon	47	1.098	41	1.013		31	1.390	324	1.269	297.989	1.491	312.339	3	74	901	422.650
Ath	29	6.343	38	3.519		48	401	267	800	44.418	848	43.430	7	339	251	57.768
Boom			79	3.200		19	965	963	443	88.603	508	89.270	16	1.469	579	223.607
Brugge	9	4.685	193	12.405	1	81	98.192	97.131	1.483	277.985	2.827	268.810	1	1	2.662	768.463
Charleroi	411	33.528	727	60.249	1	224	39.820	40.110	5.178	1.858.652	6.830	1.847.389	258	31.129	3.887	1.518.796
Dendermonde	40	7.279	52	3.782		17	397	373	2.379	259.972	2.253	244.052			533	136.930
Dinant	11	2.418	31	1.694		35	555	593	286	62.728	333	62.019			251	36.458
Eekloo			18	1.527		19	789	439	18	60.246	618	59.503			459	331.029
Geeraardsbergen	27	12.095	65	2.628		24	7.028	7.364	1.266	108.934	1.403	103.835	25	231	554	90.498
Gent	66	36.828	483	76.033	7	119	75.838	68.466	3.657	1.619.936	3.203	1.613.274	2.187	58.608	4.166	2.590.950
Hasselt	46	22.989	329	36.776	1	49	448	638	2.392	366.713	2.616	360.157	8	109	1.663	443.501
Huy	273	64.041	318	39.620	1	54	12.501	9.577	2.229	666.218	2.315	665.208	7	1.942	525	137.802
Leper			57	2.290	1	18	21.899	2.330	333	82.444	451	81.966			453	386.544
Kortrijk	83	29.611	221	28.513		48	8.600	8.028	3.008	487.141	7.787	484.410	51	8.140	3.761	1.690.102
La Louvière	48	43.299	259	36.367		95	2.880	2.317	1.507	373.371	1.637	376.451	17	505	1.673	757.102
Louven	120	95.467	421	82.013	1	49	55.132	54.987	3.224	3.621.106	1.000	3.607.350	1	1	3.171	1.520.625
Liège	537	88.636	1.289	108.505	3	507	104.979	110.642	7.760	4.377.450	9.137	4.401.556	55	43.519	4.815	2.067.337
Luxembourg			1	19		5	57.288	36.884	1.609	2.721.776	1.996	2.815.179	6	9.431	248	896.209
Majmédy			17	1.850		4	15	5	443	198.502	232	207.062	9	17	117	115.923
Marche			89	4.537		51	8.330	3.046	150	31.537	102	27.431			32	14.947
Mechelen	364	39.257	586	32.595	1	40	5.814	5.231	2.434	471.576	1.912	461.100	18	1.483	1.379	646.407
Mons	1.053	17.964	301	24.470		151	27.723	22.378	6.100	869.486	1.873	851.548	55	1.693	2.180	765.490
Mouscron	43	3.047	122	7.409		28	9.866	17.818	865	99.862	1.010	98.741	4	7	913	209.106
Namur	117	24.176	160	27.328		116	52.656	26.882	2.158	829.644	3.154	831.525			1.938	767.827
Neufchâteau	2	193	19	1.230		23	3.094	1.234	336	80.403	511	89.113	1	5	44	9.111
Nivelles	807	65.961	110	18.779		20	99	80	1.414	119.601	1.378	117.122	12	1.036	381	66.451
Oostende	9	4.620	61	5.591	1	20	10.426	10.457	3.143	1.018.198	3.069	1.013.469	1	91	1.277	1.021.994
Oudenaarde	144	12.992	91	5.319		32	6.984	6.668	1.562	158.996	2.045	158.225	15	1.367	1.409	217.572
Péruwels	54	48.889	76	39.403		41	1.678	2.184	714	134.288	726	134.279	9	112	210	56.307
Philippville	6	366	15	1.207		107	1.312	1.280	405	10.011	363	18.858	3	83	84	7.029
Roeselare	9	675	165	12.076		26	848	813	472	311.437	568	327.767			1.541	432.378
Ronse	111	10.759	157	8.732		47	1.462	618	786	88.132	847	87.509			340	265.717
Sint-Niklaas	80	23.330	222	16.226	1	10	534	402	1.333	124.910	1.550	124.206	19	1.777	879	196.371
Soignies	18	900	10	321		28	257	65	1.096	106.235	794	103.659	1	3	89	23.042
Tienen	12.718	789.054	200	43.942	1	17	666	247	802	996.033	950	990.098			1.734	822.614
Tongeren	136	38.566	84	7.771	1	14	159	1.930	889	82.136	960	85.462	34	2.323	362	40.594
Tournai	123	73.769	255	58.397		148	46.273	45.872	1.787	554.130	2.322	534.707	19	990	2.272	571.790
Turnhout	167	23.800	179	7.946		13	417	2.218	1.139	366.026	1.649	360.716			782	240.109
Verviers	161	24.824	234	25.527		201	85.123	95.686	4.703	834.214	5.130	833.065	18	207	2.156	782.723
Vourne			22	1.108		20	143.359	7.864	464	33.923	540	32.750			333	93.461
Wavre			2	8		18	8.774	8.062	777	81.406	803	77.730	4	567	378	44.550
Total	18.126	1.653.886	3.055	874.139	26	2.734	910.278	798.662	75.873	25.273.992	83.144	25.292.546	2.880	168.598	52.983	2.269.428
Antwerpen	25	14.789	1.653	134.903	15	232	717.318	828.660	14.994	18.474.765	17.284	18.881.373	1.929	169.559	4.129	6.168.274
Bruxelles	5.293	3.874.162	5.984	1.009.439	20	1.871	6.180.321	7.765.742	86.339	500.266.202	81.642	499.767.161	23.186	122.295	19.199	9.511.182
Total général	23.443	5.542.837	15.692	2.018.541	60	4.837	7.837.917	9.393.073	177.206	544.014.969	182.070	543.881.089	27.995	760.792	76.611	28.592.184

(1) A l'exclusion des effets encaissés par l'Administration des Postes.

II. — OPERATIONS DE LA BANQUE

(en)

AGGRÉDITIFS				CHEQUES DÉPLACÉS			
délivrés		payés		émis		payés	
Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
8	139	9	276	6	1.486	120	36.664
9	10.073	30	214	2	16	34	1.136
14	163	19	84	1	49	148	25.137
2	17	42	278	"	"	21	3.710
30	2.370	26	506	26	2.041	180	20.710
66	3.722	125	7.828	26	3.421	125	48.488
20	1.415	8	462	2	225	12	2.115
1	15	13	1.785	"	"	38	2.842
11	448	18	1.487	17	55	58	2.622
4	108	4	34	26	1.423	112	9.015
36	800	181	8.725	127	72.612	251	651.351
14	547	22	104	4	371	54	4.107
4	2.638	13	216	47	12.093	134	16.381
5	482	13	821	2	14	44	3.004
16	267	44	976	9	1.053	120	19.252
24	1.835	30	3.318	1	600	30	6.550
9	115	33	1.117	35	12.038	164	33.193
125	4.573	153	36.746	170	23.009	262	340.567
25	8.165	45	11.472	6	65	24	166.152
"	"	1	16	5	3.737	33	13.176
"	"	5	18	3	152	9	1.644
15	1.326	16	1.006	2	6	44	65.129
5	391	26	1.691	9	41	47	3.284
5	32	17	429	16	325	35	1.082
71	709	45	10.316	9	4.575	62	33.567
3	10	10	320	1	30	54	5.373
2	10	8	385	10	2.185	30	3.729
7	80	28	603	50	24.082	50	327.688
5	3.300	17	3.808	13	2.463	42	1.694
8	44	11	332	5	120	30	1.959
"	"	23	46	9	958	146	1.125
11	420	31	651	11	1.340	73	7.531
27	1.368	60	2.127	2	73	29	55.928
4	69	11	3.541	5	517	75	16.237
1	43	20	748	1	148	29	547
"	"	6	64	60	20.775	69	22.582
"	"	2	2	10	154	42	1.418
6	263	41	877	49	8.245	106	73.803
"	"	7	2.947	"	"	77	14.106
40	838	82	4.110	24	6.643	118	31.720
7	142	15	422	"	"	56	558
2	98	12	219	8	602	29	1.095
642	47.044	1.325	111.127	809	208.642	3.222	2.078.871
594	337.110	206	26.086	362	200.628	430	901.628
1.149	102.094	795	346.038	2.837	2.893.751	401	289.358
2.385	487.148	2.326	483.251	4.008	3.303.021	4.056	3.269.857

LOCALITÉS	TRÉSOR (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre)								NOMBRE DE COUPONS PAYÉS	
	COMPTE COURANT ET OPÉRATIONS EN NUMÉRAIRE				FONDS PUBLICS ET VALEURS DU TRÉSOR				pour l'Etat	pour divers
	Recettes		Paiements		Entrées		Sorties			
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant		
Aalst	857	336.747	3.928	496.821	169	3.562	149	2.743	350.173	137.725
Arlon	906	363.644	4.551	344.962	120	1.986	116	1.983	137.825	2.127
Ath	823	183.588	1.820	108.050	99	1.326	126	1.618	95.377	41.722
Boom	981	162.039	1.189	139.118	52	636	37	919	61.914	25.306
Brugge	1.590	1.078.188	6.587	570.583	380	10.995	358	11.114	326.822	141.279
Charleroi	1.459	1.047.202	9.172	2.143.416	666	16.501	659	15.617	1.273.170	477.061
Dendermonde	1.037	169.449	5.227	94.650	70	1.189	68	1.336	63.739	22.387
Dinant	273	43.465	1.511	30.871	22	98	28	173	45.160	22.169
Eekloo	707	119.236	1.028	103.918	133	6.191	113	5.949	54.241	32.801
Geeraardsbergen	775	175.330	1.497	42.950	86	1.021	78	712	96.474	58.142
Gent	2.471	1.084.830	12.605	1.913.543	850	89.572	895	85.335	1.867.084	540.145
Hasselt	948	508.838	1.724	568.678	38	510	51	784	85.321	35.752
Huy	933	250.647	1.552	195.642	97	1.314	94	977	176.339	39.327
Ipser	786	52.710	4.144	38.510	231	6.976	240	6.939	95.848	55.706
Kortrijk	1.425	1.318.099	5.416	1.065.493	205	33.432	208	32.865	411.154	150.483
La Louvière	624	262.298	6.556	34.072	336	12.961	289	12.505	692.676	414.941
Leuven	861	623.331	5.431	629.705	238	27.295	205	19.610	603.151	180.224
Liège	2.848	1.531.475	7.578	2.422.014	653	41.611	679	31.751	1.875.481	317.908
Luxembourg	"	"	"	"	"	"	"	"	37.831	32.738
Malmédy	92	18.840	128	20.222	6	32	3	13	10.615	2.016
Marohe	227	29.365	410	23.273	3	8	5	34	21.237	9.021
Mechelen	1.111	428.343	5.157	9.023	90	1.634	77	1.376	166.601	62.047
Mons	726	494.277	16.777	867.405	214	18.255	415	17.095	795.347	270.568
Mouscron	703	126.846	1.489	88.104	166	2.567	152	2.448	64.996	24.973
Namur	918	500.810	10.891	733.899	271	11.194	207	9.782	660.883	274.808
Neufchâteau	208	17.965	872	16.072	6	7	14	101	10.508	6.487
Nivelles	294	65.602	1.148	83.298	56	806	56	885	90.676	44.790
Oostende	578	317.271	2.077	173.500	375	4.714	385	4.913	131.499	46.054
Oudenaarde	922	120.900	1.840	99.794	207	4.538	201	4.534	70.768	36.890
Péruwelz	598	44.282	44.585	30.464	135	1.545	115	1.543	44.330	14.869
Philippeville	256	9.696	2.282	1.783	68	267	49	497	14.867	16.840
Roeselare	803	347.248	1.468	193.687	130	5.864	137	5.768	132.423	56.742
Ronse	519	204.067	2.527	123.294	69	1.266	71	1.329	64.762	43.346
Sint-Niklaas	1.471	411.198	1.918	121.072	100	1.318	103	1.788	140.291	57.312
Soignies	295	14.673	1.890	52.852	21	410	19	395	144.899	52.420
Tienen	1.530	537.766	1.854	220.806	171	2.955	143	2.765	217.516	97.658
Tongerlen	324	46.814	984	18.776	290	422	192	422	30.187	10.031
Tournai	1.483	437.185	10.960	547.038	478	29.905	423	30.634	588.714	229.529
Turnhout	809	167.097	2.156	168.632	59	1.409	56	1.471	86.274	31.880
Verviers	1.552	439.488	6.560	595.734	192	3.180	170	3.400	592.420	141.035
Venrue	528	117.793	4.161	30.993	214	6.115	223	6.385	74.875	46.994
Wavre	609	68.741	1.090	19.924	101	497	87	534	48.163	22.653
Total	36.860	14.877.283	204.830	15.202.351	7.867	356.024	7.696	331.044	12.552.550	4.325.815
Antwerpen	5.186	2.693.132	19.823	6.581.364	1.407	72.556	1.235	48.346	2.742.264	446.672
Bruxelles	5.840	172.992.894	25.000	168.645.725	8.000	8.756.384	7.500	5.557.878	10.359.035	5.250.284
Total général	47.886	199.563.309	249.653	199.429.440	17.274	9.184.964	16.431	5.937.268	25.653.849	10.022.771

POUR LE COMPTE D'AUTRES ORGANISMES

(milliers de francs).

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE								S. N. C. I.		CHAMBRES DE COMPENSATION (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre)		
COMPTE COURANT				Effets escomptés (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre)		Prêts sur fonds publics (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre)		Escompts et prêts réalisés par l'intermédiaire des comptoirs		Nombre de membres affiliés	Pièces compensées	
Recettes		Paiements		Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant		Nombre	Montant
Nombre	Montant	Nombre	Montant							Nombre		
708	5.880	164	1.793	920	54.870	1	158	24	605	5	12.316	3.645.811
146	1.449	100	665	357	17.349	5	71	22	919	4	4.773	1.908.297
162	864	99	951	87	4.882	"	"	"	"	4	4.616	315.380
126	25.578	220	26.166	"	"	"	"	"	"	5	5.086	961.989
1.990	16.021	1.022	7.467	103	6.944	10	228	3	2.250	5	18.832	3.617.529
446	5.529	302	7.618	2.097	108.124	116	7.088	20	1.100	7	32.360	7.859.398
62	480	55	374	1.419	91.716	"	"	4	1.750	6	7.606	850.786
24	336	47	614	95	6.890	11	68	13	2.209	"	"	"
33	378	21	90	307	12.985	"	"	"	"	5	7.399	827.755
74	872	74	185	752	37.748	"	"	"	"	6	5.859	628.827
16.030	477.159	3.097	461.040	89	6.214	31	441	"	"	7	33.682	10.920.889
1.678	4.589	466	1.487	1.134	52.575	"	"	59	5.668	5	10.054	2.862.349
123	1.404	138	956	306	28.661	4	372	51	16.902	7	10.654	1.094.597
86	378	43	202	"	"	1	120	"	"	5	7.766	917.401
590	21.320	636	16.432	1.454	86.867	3	17	"	"	6	32.704	7.660.126
246	8.299	155	5.408	930	36.871	15	205	243	2.409	4	12.796	5.349.837
5.841	34.460	1.492	29.183	436	46.843	3	44	19	11.753	6	23.310	6.819.871
2.349	502.644	2.273	524.435	2.391	119.666	340	27.794	79	5.820	10	39.830	9.201.876
"	"	"	"	"	"	3	79	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
95	1.334	41	845	"	"	2	38	"	"	"	"	"
264	13.428	372	10.600	972	47.936	2	140	35	13.070	5	21.489	1.592.908
569	13.014	92	1.396	493	20.151	40	3.127	"	"	5	14.542	4.211.966
138	3.189	62	394	60	3.304	9	121	24	980	6	12.124	1.143.322
363	5.607	341	3.426	1.507	103.183	11	437	14	895	6	12.076	2.733.446
156	1.900	92	1.596	191	8.093	"	"	"	"	"	"	"
62	57	48	415	376	20.578	4	30	701	8.486	5	3.490	383.851
450	158.171	502	169.575	72	8.762	6	119	"	"	9	25.100	3.138.990
102	1.057	103	1.135	161	14.581	1	22	8	555	6	13.135	784.800
13	33	21	20	48	11.590	4	94	2	100	6	5.872	262.380
132	1.775	139	2.099	299	16.512	11	147	25	815	"	"	"
177	979	97	440	74	3.689	7	180	"	"	6	28.371	2.045.780
51	21.379	146	20.465	91	4.430	2	30	2	100	5	11.647	1.076.186
72	26.169	200	26.317	672	38.581	"	"	9	170	5	15.881	1.270.217
62	207	47	127	418	25.225	2	32	3	500	4	2.184	269.000
230	13.347	231	12.359	1	81	"	"	"	"	5	13.127	3.074.641
192	1.599	46	373	458	18.654	2	7	8	950	5	3.873	291.702
324	33.664	215	28.219	263	15.417	5	515	1	35	6	19.784	2.532.520
377	33.727	345	30.318	691	39.458	"	"	"	"	6	11.003	1.051.951
362	3.875	175	2.693	730	55.748	38	4.005	"	"	7	18.198	3.332.267
571	4.578	832	3.204	"	"	"	"	"	"	5	7.088	533.530
78	1.330	24	102	"	"	1	20	"	"	5	5.598	533.594
36.154	1.448.068	14.575	1.401.184	20.454	1.174.978	606	45.749	1.369	78.032	"	514.234	96.384.763
2.012	26.656	1.812	10.506	"	"	20	184	"	"	20	161.164	35.998.618
50.000	45.609.387	40.000	45.966.210	729	3.919.899	588	13.413	"	"	36	514.418	741.269.139
88.166	47.144.111	56.387	47.377.900	21.183	5.094.877	1.304	59.346	1.369	78.032	"	1.180.816	873.652.620

**RELEVÉ DES SITUATIONS HEBDOMADAIRES
PUBLIÉES AU « MONITEUR BELGE » EN 1945**

SITUATIONS HEBDOMADAIRES PUBLIEES AU « MONITEUR BELGE » EN 1945

(millions de francs).

DATES 1945	ACTIF															
	Encaisse en or	Produit indisponible en or de la réévaluation de l'encaisse (arrêté-loi n° 5 du 1-5-1944)	Total de l'encaisse en or	Avoirs en devises étrangères		Effets en francs belges sur l'étranger	Effets sur la Belgique		Avances sur fonds publics	Monnaies divisio- nnales et d'appoint	Créances sur l'Etat			Fonds publics		
				à vue	à terme		Effets commer- ciaux	Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat			Avances au Trésor (*)					
											Certificats A compte propre	Certificats B Office d'Aide Mutuelle	Certificats C Forces Alliées		Avances spéciales pour l'application de la convention du 25-1-1943	Autres créances sur l'Etat (*)
11 janvier	21.601	10.493	32.094	457	231	4,3	341	316	2.310	556	28.438			3.500	593	1.408
18 "	21.601	10.493	32.094	742	231	4,3	396	343	2.030	569	28.903			3.500	593	1.353
25 "	21.601	10.493	32.094	680	231	4,3	448	315	1.679	560	29.824			3.500	593	1.353
1 ^{er} février	21.601	10.493	32.094	789	231	4,3	475	351	1.597	507	31.124			3.500	593	1.353
8 "	21.601	10.493	32.094	779	269	4,3	566	319	1.442	502	32.034			3.500	593	1.353
15 "	21.601	10.493	32.094	771	280	4,3	571	344	1.107	487	32.808			3.500	593	1.353
22 "	21.601	10.493	32.094	760	280	4,3	604	300	817	404	33.099			3.500	593	1.353
1 ^{er} mars	21.601	10.493	32.094	738	280	4,3	518	333	765	430	34.728			3.500	593	1.353
8 "	21.230	10.493	31.723	1.114	300	4,3	527	284	580	493	35.689			3.500	593	1.353
15 " (*)	21.230	10.493	31.723	1.210	301	4,3	497	0,6	226	385	19.742	3.769	12.528	3.500	1.093	1.353
22 "	20.922	10.493	31.415	2.585	301	4,3	483	0,1	179	376	19.008	4.157	10.782	3.500	1.093	1.353
28 "	20.834	10.493	31.327	1.649	1.184	4,3	478	0,1	195	361	20.263	4.613	11.262	3.500	1.093	1.353
5 avril	20.834	10.493	31.327	1.768	1.224	4,3	394	0,5	170	351	20.742	5.084	11.133	3.500	1.093	1.351
12 "	20.834	10.493	31.327	1.725	1.245	4,3	491	1,-	176	375	20.612	5.680	10.913	3.500	1.093	1.351
19 "	20.834	10.493	31.327	1.585	1.245	4,3	375	1,5	150	383	20.752	6.323	10.913	3.500	1.093	1.350
26 "	20.834	10.493	31.327	1.524	1.245	4,3	354	1,-	174	420	20.580	7.013	10.913	3.500	1.093	1.350
3 mai	20.833	10.493	31.326	2.390	1.245	4,3	322	1,-	192	396	20.968	7.121	10.030	3.500	1.093	1.350
8 "	20.833	10.493	31.326	2.190	1.245	4,3	321	1,5	167	384	21.348	7.121	10.030	3.500	1.093	1.350
16 "	20.790	10.493	31.283	2.395	1.245	4,3	308	1,5	170	406	21.553	7.121	9.819	3.500	1.093	1.350
24 "	20.790	10.493	31.283	2.368	1.265	4,3	300	1,5	197	507	20.653	8.212	9.819	---	1.093	1.350
31 "	20.790	10.493	31.283	2.178	1.883	4,3	291	1,5	220	490	21.540	8.492	8.562	---	1.093	1.350
7 juin	20.767	10.493	31.260	1.528	2.566	4,3	270	1,5	218	467	22.250	9.182	8.563	---	1.093	633
14 "	20.767	10.493	31.260	1.596	2.566	4,3	269	1,5	188	468	22.209	9.839	8.563	---	1.093	633
21 "	20.767	10.493	31.260	1.642	2.566	4,3	252	101,-	212	457	21.225	11.001	8.563	---	1.093	635
28 "	20.745	10.493	31.238	1.608	2.549	4,3	253	121	211	527	20.765	11.001	8.562	---	1.083	635
5 juillet	20.745	10.493	31.238	1.381	2.547	4,3	240	121	208	503	20.940	11.475	8.562	---	1.083	635
12 "	20.745	10.493	31.238	1.766	2.772	4,3	241	121	186	477	20.904	11.475	8.123	---	1.083	635
18 "	20.726	10.493	31.219	1.553	2.797	4,3	213	121	230	477	21.151	11.475	8.123	---	1.083	635
26 "	20.726	10.493	31.219	1.613	2.797	4,3	206	121	165	447	20.916	12.213	8.123	---	1.083	646
2 août	20.726	10.493	31.219	1.436	2.797	4,3	220	121	210	495	21.136	12.500	8.123	---	1.083	633
9 "	20.726	10.493	31.219	1.986	1.914	4,3	221	121	195	362	21.166	12.945	8.123	---	1.083	633
16 "	20.726	10.493	31.219	2.037	1.914	4,3	219	121	217	390	21.166	13.352	8.623	---	1.083	653
23 "	20.726	10.493	31.219	1.862	1.914	4,3	214	121	196	358	21.471	13.908	8.623	---	1.083	653
30 "	20.725	10.493	31.218	1.144	2.621	4,3	234	121	189	317	21.479	14.248	8.923	---	1.083	653
6 septembre	19.933	10.493	30.426	1.355	2.620	4,3	293	121	264	279	22.394	14.538	8.923	---	1.083	653
13 "	19.933	10.493	30.426	1.631	2.232	4,3	231	121	175	280	22.329	14.806	8.923	---	1.083	653
20 "	19.933	10.493	30.426	1.476	2.453	4,3	244	121	200	264	21.863	14.979	8.853	---	1.083	653
27 "	19.933	10.493	30.426	1.499	2.441	4,3	262	121	252	246	22.093	15.341	8.853	---	1.083	653
4 octobre	20.224	10.493	30.717	2.939	2.136	4,3	267	121	215	221	23.474	15.341	6.167	---	1.083	653
11 "	20.224	10.493	30.717	2.964	2.176	4,3	254	121	283	213	23.637	15.341	6.104	---	1.083	653
18 "	20.112	10.493	30.605	3.004	2.264	4,2	256	121	225	225	23.657	15.840	6.104	---	1.083	653
25 "	20.111	10.493	30.604	3.041	2.264	4,2	253	1	198	237	23.087	16.068	6.104	---	1.083	653
30 "	20.110	10.493	30.603	3.422	2.057	4,2	250	1	248	237	23.762	16.068	6.104	---	1.083	653
7 novembre	20.673	10.493	31.166	3.351	1.633	4,2	273	1	213	238	24.647	16.058	5.704	---	1.083	653
15 "	20.673	10.493	31.166	3.424	1.757	4,2	279	1	225	260	23.914	16.221	5.705	---	1.083	653
22 "	20.673	10.493	31.166	3.013	1.757	4,2	285	266	281	261	21.804	16.221	5.705	---	1.083	653
29 "	20.673	10.493	31.166	2.971	1.845	4,2	391	366	338	288	21.250	16.640	5.705	---	1.083	653
6 décembre	21.110	10.493	31.603	2.518	1.345	4,2	372	366	168	286	18.591	16.640	5.705	---	1.083	653
13 "	20.890	10.493	31.383	1.697	1.517	3,8	396	621	287	316	18.379	16.640	5.705	---	1.083	653
20 "	20.889	10.493	31.382	1.931	1.517	3,8	397	893	294	339	18.239	16.640	5.704	---	1.083	653
27 "	20.890	10.493	31.383	2.167	1.517	3,8	484	1.008	217	335	(**) 35.492	5.704	---	1.073	653	

(*) Jusqu'au 6 mars 1945 inclus, la rubrique est intitulée « Avances au Trésor pour son compte et pour les armées alliées ». A partir du 15 mars 1945, le Bon du Trésor de 500 millions est transféré de la rubrique « Avances au Trésor » à la rubrique « Autres créances sur l'Etat ».

(**) A partir du 27 décembre 1945, les sous-rubriques : « Certificats A compte propre » et « Certificats B Office d'Aide Mutuelle » sont groupées sous un seul intitulé : « Certificats A (compte propre et Office d'Aide Mutuelle) ».

SITUATIONS HEBDOMADAIRES PUBLIÉES AU « MONITEUR BELGE » EN 1945

(millions de francs).

ACTIF (suite)				PASSIF											DATES 1945
Immeubles de service, matériel et mobilier	Divers	Banque d'Emission à Bruxelles	TOTAL DE L'ACTIF	Billets en circulation	Comptes courants		Total des engagements à vue	Trésor public		Opérations d'inventaire différées et divers	Capital	Réserves et comptes d'amortissement	Arrêté-loi du 6-10-1944 Billets et comptes courants à la Banque transférés et à transférer en comptes temporairement indisponibles ou bloqués et billets anciens non déclarés	TOTAL DU PASSIF	
					Trésor public	Divers		Comptes indisponibles							
								Compte de réévaluation (arrêté-loi n° 5 du 5-1944)	Provision à valoir sur le montant des billets acquis à l'Etat en vertu de l'art. 1 ^{er} , § 2 de l'arrêté-loi du 5 octobre 1944						
149	114	64.589	135.100	42.712	5,4	3.546	46.204	10.493	3.500	368	200	433	73.842	135.109	11 janvier
149	117	64.589	135.613	43.197	5,0	3.750	46.952	10.493	3.500	369	200	433	73.066	135.613	18 "
149	120	64.589	136.139	44.320	5,6	3.520	47.864	10.493	3.500	370	200	433	73.279	136.139	25 "
149	122	64.589	137.478	45.514	6,3	3.844	49.364	10.493	3.500	372	200	433	73.116	137.478	1 ^{er} février
149	124	64.589	138.317	47.044	1,2	3.382	50.427	10.493	3.500	375	200	433	72.889	138.317	8 "
149	124	64.589	138.774	47.392	4,0	3.694	51.090	10.493	3.500	371	200	433	72.682	138.774	15 "
149	129	64.589	138.735	47.045	1,1	3.444	51.390	10.493	3.500	377	200	433	72.342	138.735	22 "
149	125	64.589	140.199	49.030	5,1	3.995	53.030	10.493	3.500	377	200	433	72.166	140.199	1 ^{er} mars
149	127	64.589	140.935	49.802	7,4	3.884	53.843	10.493	3.500	378	200	433	72.088	140.935	8 "
149	131	64.589	141.210	50.389	3,8	3.820	54.219	10.493	3.500	378	200	433	71.987	141.210	15 "
149	133	64.589	141.077	50.861	6,0	3.378	54.245	10.493	3.500	379	200	433	71.827	141.077	22 "
149	133	64.589	142.153	51.273	3,5	4.131	55.408	10.493	3.500	382	200	433	71.737	142.153	28 "
149	145	64.589	143.025	52.408	2,2	3.973	56.383	10.493	3.500	384	200	433	71.632	143.025	5 avril
149	147	64.589	143.188	52.811	2,3	3.884	56.697	10.493	3.500	385	200	433	71.480	143.188	12 "
149	129	64.589	143.869	52.974	7,4	4.536	57.518	10.493	3.500	392	200	433	71.333	143.869	19 "
149	131	64.589	144.367	52.847	6,8	5.320	58.174	10.493	3.500	393	200	433	71.174	144.367	26 "
149	135	64.589	144.811	54.096	3,6	4.617	58.747	10.493	3.500	394	200	433	71.044	144.811	3 mai
149	140	64.589	144.959	54.596	3,8	4.423	59.023	10.493	3.500	394	200	433	70.916	144.959	8 "
149	143	64.589	145.130	54.526	2,2	4.811	59.339	10.493	3.500	396	200	433	70.769	145.130	16 "
149	146	64.589	141.937	54.895	5,2	4.872	59.772	10.493	---	397	200	433	70.642	141.937	24 "
148	162	64.589	142.287	55.951	4,9	4.336	60.292	10.493	---	420	200	435	70.447	142.287	31 "
148	223	64.589	142.996	57.121	3,2	4.213	61.342	10.493	---	433	200	435	70.093	142.996	7 juin
148	242	64.589	143.660	57.608	7,4	4.941	62.557	10.493	---	434	200	435	69.541	143.660	14 "
148	252	64.589	143.900	58.034	3,3	5.155	63.192	10.493	---	467	200	435	69.113	143.900	21 "
148	194	64.597	143.396	58.483	4,6	4.435	62.023	10.493	---	469	200	435	68.876	143.396	28 "
148	199	64.597	143.881	59.717	4,4	3.942	63.663	10.493	---	474	200	435	68.616	143.881	5 juillet
148	204	64.597	143.974	60.217	3,5	3.692	63.913	10.493	---	474	200	435	68.459	143.974	12 "
148	141	64.537	143.967	60.171	3,8	3.874	64.049	10.493	---	443	200	453	68.329	143.967	18 "
148	144	64.597	144.342	60.292	4,0	4.302	64.508	10.493	---	444	200	453	68.244	144.342	26 "
148	147	64.597	144.859	61.079	3,7	4.085	65.168	10.493	---	445	200	453	68.100	144.859	2 août
148	154	64.597	144.891	61.697	2,4	3.616	65.315	10.493	---	446	200	453	67.984	144.891	9 "
148	158	64.597	145.871	61.634	1,1	4.700	66.355	10.493	---	446	200	453	67.924	145.871	16 "
148	159	64.597	146.590	61.638	3,3	5.527	67.168	10.493	---	448	200	453	67.828	146.590	23 "
148	164	64.597	147.143	62.459	3,4	5.447	67.909	10.493	---	452	200	453	67.636	147.143	30 "
148	168	64.597	147.796	63.527	4,8	5.128	68.660	10.493	4.000	451	200	453	63.539	147.796	6 septembre
148	170	64.597	147.809	63.749	4,0	5.012	68.765	10.493	4.000	453	200	453	63.445	147.809	13 "
148	162	64.597	147.526	63.875	3,3	4.682	68.560	10.493	4.000	456	200	453	63.364	147.526	20 "
148	164	64.597	148.183	64.301	2,6	4.976	69.279	10.493	4.000	457	200	453	63.301	148.183	27 "
148	172	64.597	148.255	65.570	3,6	3.920	69.502	10.493	4.000	461	200	453	63.146	148.255	4 octobre
148	174	64.597	148.469	65.996	5,1	3.797	69.798	10.493	4.000	463	200	453	63.062	148.469	11 "
148	178	64.597	148.967	65.991	5,6	4.367	70.364	10.493	4.000	464	200	453	62.993	148.967	18 "
148	180	64.597	148.522	65.924	3,6	4.061	69.989	10.493	4.000	466	200	453	62.921	148.522	25 "
148	185	64.597	149.431	66.449	5,7	4.593	70.958	10.493	4.000	467	200	453	62.830	149.431	30 "
148	192	64.597	149.971	67.230	5,6	4.375	71.611	10.493	4.000	468	200	453	62.746	149.971	7 novembre
148	187	64.597	149.624	66.874	2,6	4.554	71.431	10.493	4.000	470	200	453	62.577	149.624	15 "
148	190	64.597	147.457	66.414	7,9	3.170	69.592	10.493	4.000	473	200	453	62.246	147.457	22 "
148	193	64.597	147.647	66.761	6,3	3.231	69.998	10.493	4.000	474	200	453	62.029	147.647	29 "
148	202	64.597	144.284	68.232	2,4	4.396	72.630	10.493	4.000	481	200	453	56.027	144.284	6 décembre
148	203	64.597	143.629	68.768	2,2	3.366	72.136	10.493	4.000	484	200	453	55.863	143.629	13 "
148	206	64.597	144.018	69.584	4,6	3.112	72.701	10.493	4.000	490	200	453	55.681	144.018	20 "
148	206	64.597	145.048	70.375	4,2	3.440	73.819	10.493	4.000	494	200	453	55.589	145.048	27 "

ANNEXE 4

TAUX DES OPERATIONS D'ESCOMPTE ET D'AVANCES

	DATES DE MODIFICATION DES TAUX	
	16 janvier 1946	8 mai 1946
ESCOMPTE		
— Acceptations de banques préalable- ment visées par la B. N. B. } représentatives d'import- } tations ou d'exportations Traites acceptées ou documentaires } de marchandises	1,—	1,—
— Traites acceptées domiciliées en banque et warrants	1,5	1,5
— Traites acceptées non domiciliées en banque	1,75	1,75
— Traites non acceptées	2,5	2,5
— Promesses	3,—	3,—
AVANCES ET PRETS		
— Prêts et avances en compte courant sur Certificats de Trésorerie nouvellement souscrits :		
ayant maximum 120 jours à courir	2,—	2,—
ayant maximum 8 mois à courir	3,—	2,1875
ayant maximum 12 mois à courir	3,—	2,375
à plus de 12 mois	3,—	3,—
Quotité de l'avance : 95 %.		
— Prêts et avances en compte courant sur Certificats de Trésorerie prorogés en vertu de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944	2,375	2,375
Quotité de l'avance : 95 %.		
— Prêts et avances en compte courant sur autres effets publics	3,—	3,—
Quotité de l'avance :		
a) Obligations décennales (1940-1950)	90 %	
b) Certificats de Trésorerie 3 ½ % à 5 ans (1941-1946)	90 %	
c) Certificats de Trésorerie 3 ½ % à 15 ans au plus (1942)	90 %	
d) Bons de Caisse à 1 an S.N.C.I.	95 %	
e) Certificats de Trésorerie 3 ½ % à 5, 10 ou 20 ans (1943)	90 %	
f) Certificats de Trésorerie 3 ½ % à 10 ans (1944)	90 %	
g) Bons de Caisse de la Caisse Nationale de Crédit aux Classes Moyennes, à 1 an d'échéance maximum	95 %	
h) Autres effets publics	80 %	
— Prêts et avances en compte courant sur Certificats de Trésorerie à 5 ans (arrêté 25-10-41) et sur Certificats de Trésorerie émis en règlement de créances financières belges sur l'étranger (arrêté du 3-2-42)	3,5	3,5
Quotité de l'avance : 90 %.		
(Cette avance est uniquement consentie dans les cas spéciaux admis par la B. N. B.)		

COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 31 DECEMBRE 1945

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'Arrêté n° 6 des Ministres réunis en conseil le 1^{er} mai 1944

« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22.

(en francs belges)

D E V I S E S	Cours contractuel	Transferts		Billets	
		Cours acheteur	Cours vendeur	Cours acheteur	Cours vendeur
1 £ sterling	176,625	176,50	176,75	175,85	176,80
1 \$ U.S.A.	—	43,70	43,96	43,50	44,—
1 \$ canadien	—	39,80	39,86	39,60	40,—
100 francs français	(¹) 88,3175 (²) 36,7969	(¹) 88,20 (²) 36,75	(¹) 88,40 (²) 36,84	(¹) 87,40 (²) 36,40	(¹) 88,80 (²) 36,95
100 florins P.-B.	1.652,—	1.648,—	1.656,—	1.635,—	1.662,—
1 couronne suédoise	10,4512	10,42	10,48	10,35	10,50
1 franc suisse	10,1275	10,10	10,15	10,05	10,20
100 francs congolais	—	100,—	100,—	—	—
100 fr. luxembourgeois	—	100,—	100,—	—	—
1 couronne danoise	9,1326	9,10	9,16	9,05	9,25
1 couronne norvégienne	8,83125	8,80	8,85	8,75	8,90

(1) Jusqu'au 25 décembre 1945.

(2) A partir du 26 décembre 1945 (dévaluation du franc français).

TABLE DES MATIERES

	Pages
Rapport présenté par le Gouverneur au nom du Conseil de Régence	5
Evolution monétaire	5
· Avances à l'Etat	7
· Engagements à vue	11
· Crédit à l'économie privée	13
· Or et devises	15
Marché de l'argent et des capitaux	17
· Marché des valeurs mobilières	18
· Emissions	18
· Evolution bancaire	19
Evolution économique	21
· Industrie	21
· Transports	30
· Agriculture et ravitaillement	34
· Main-d'œuvre	37
· Salaires	38
Administration	39
Personnel	41

	Pages
Analyse du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1945	43

Actif

Encaisse en or	43
Avoirs en devises étrangères	44
Effets en francs belges sur l'étranger	44
Effets sur la Belgique	44
Avances sur fonds publics	45
Monnaies divisionnaires et d'appoint	45
Avoirs à l'Office des chèques et virements postaux	46
Créances sur l'Etat	46
Fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts	49
Immeubles, matériel et mobilier	49
Valeurs amorties et à réaliser	50
Valeurs de la Caisse de pensions du personnel	50
Comptes transitoires de l'actif	50
Banque d'Emission à Bruxelles	51

Passif

Billets de banque en circulation	52
Comptes courants et divers	52
Total des engagements à vue	53
Comptes spéciaux du Trésor	53
Capital	54
Fonds de réserve	54
Opérations d'inventaire différées	54
Caisse de pensions du personnel	55
Comptes transitoires du passif	55
Arrêté-loi du 6 octobre 1944	56

Comptes d'ordre

	Pages
Effets à l'encaissement. — Office de compensation belgo-luxembourgeois. — Dépôts divers. — Cautionnements divers. — Trésor public	57
Fonds des rentes, titres déposés. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite :	58
<i>Compte de profits et pertes</i>	
Crédit	59
Débit	61
Bilans. — Comptes de profits et pertes. — Comptes d'ordre	66
Rapport du Collège des Censeurs	77
Administration centrale. — Succursales. — Agences. — Comités et Comptoirs d'escompte. — Grand-Duché de Luxembourg	81
Comité de Direction. — Conseil de Régence. — Collège des Censeurs.	81
Services généraux. — Comité d'escompte de Bruxelles	82
Succursale et Comité d'escompte d'Anvers	83
Succursale et Comptoirs d'escompte de Liège	83
Agences. — Comptoirs d'escompte	83
Grand-Duché de Luxembourg	87

ANNEXES

1. Relevé des fonds publics constituant au 25 décembre 1945 les divers portefeuilles de la Banque	91
2. Récapitulation générale du mouvement des opérations pendant l'exercice 1945	93
3. Relevé des situations hebdomadaires publiées au « Moniteur belge » en 1945	97
4. Taux des opérations d'escompte et d'avances	101
5. Cours officiels des changes au 31 décembre 1945	103

**Ingénieur en Chef
des Services Techniques,
CHARLES AUSSEMS,
78, rue Ed. Rostand,
Anderlecht.**
